

CONSEILS & PERSPECTIVES

Le magazine des experts-comptables des Hauts-de-France | N°9



Présentation
de la nouvelle
mandature

Dossier spécial
L'Urssaf,
partenaire historique
de la profession

La médiation,
une discipline
à (re)découvrir

ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES 
Région Hauts-de-France

PUBLIEZ

VOS ANNONCES LÉGALES EN QUELQUES CLICS

www.annonceslegales.pro

Partout en France • Relecture • Attestation de parution immédiate

Une question? Une présentation sans engagement?

CONTACTEZ NOUS !



Arnaud Sellier

Experts-Comptables et Collectivités 02-60 et 80

☎ 06.17.87.32.62

@ arnaud.sellier@gazettesolutions.fr

Caroline Coppey

Experts-Comptables 59 et 62

☎ 06.22.60.75.83

@ c.coppey@gazettesolutions.fr



☎ 03.28.38.45.45 • al@annonceslegales.pro

www.annonceslegales.pro

la
Gazette
Solutions Annonces légales - Formalités

SOMMAIRE

Mars 2025 | N°9

VIE DE LA COMMUNAUTÉ

- p. 4 Présentation de la nouvelle mandature
- p. 6 Tour d'horizon des commissions
- p. 9 Actualités de la CRCC Hauts-de-France
- p. 10 Retour sur les actions 2024
- p. 12 Lancement des actions 2025
- p. 14 Session DEC novembre 2024 : mise à l'honneur des diplômés



DOSSIER

- p. 15 L'Urssaf, partenaire historique de la profession



ATTRACTIVITÉ DE LA PROFESSION

- p. 21 La médiation, une discipline à (re)découvrir



SANTÉ DES ENTREPRISES

- p. 27 Image PME : analyse régionale du 3^e trimestre 2024

À LA DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE

- p. 33 L'offre muséale dans les Hauts-de-France

- p. 37 Portrait de famille
- p. 38 Agenda



Éditeur : Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables Hauts-de-France

Siège : 10, rue de Tenremonde à Lille - 03 20 15 80 80

Représentation territoriale : 516, rue Saint-Fuscien à Amiens - 03 22 71 28 00

Directrice de la publication : Corinne RENART - Responsable de la rédaction : Vincent LEFEBVRE

Coordination du projet : Anissa YAHYAOUÏ - e-mail : ayahyaoui@oec-hdf.com

Droits et copyrights :

Conception graphique : Agence Mixte - agencemixte.com - JD Graphiste - Imprimeur : La Gazette Medias

Photographes : Manuel COHEN, Aurélie EVRARD, Lena HELETA, Frédéric LOVINO et Cyrille STRUY.

La reproduction totale ou partielle des articles publiés dans ce numéro est interdite sauf autorisation préalable du directeur de la publication. Les articles publiés dans ce numéro n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE MANDATURE

Corinne RENART a été réélue à la Présidence du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables Hauts-de-France.

Accompagnée d'une équipe de 29 élus dont un bureau composé de 4 Vice-Présidents et d'un Trésorier, elle poursuivra ses actions à travers les trois valeurs, Proximité, Engagement et Innovation.



Corinne RENART (59)
Présidente



Isabelle EGO (62)
Vice-Présidente



Boris LELAURE (59)
Vice-Président



Gregory MOUY (62)
Vice-Président



Mickaël NOULLEZ (80)
Vice-Président



Dimitri LOXEMAND (59)
Trésorier



José-Manuel
CARRILLO (59)
Élu



Valérie DELANGUE (59)
Élue



Julien FERNANDEZ (59)
Élu



Amélie FLEURY (60)
Élue

J'ai le plaisir de vous présenter les représentants Élus du Conseil régional de l'Ordre rassemblés pour les 4 années à venir. Ensemble, notre ambition sera de poursuivre la dynamique de développement de notre territoire en accompagnant les membres de la Profession face aux enjeux majeurs tels que la transformation numérique, la transition énergétique et l'attractivité de nos métiers et notre réseau partenaire qui œuvre et agit au quotidien au service de notre économie régionale.

Corinne RENART
Présidente



Christophe GAUCHIN (80)
Élu



Olivier GOURDIN (59)
Élu



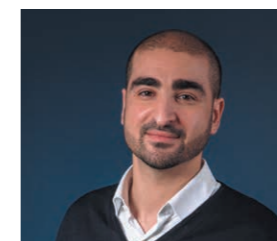
Catherine GRIMA (59)
Élue



Didier HAZEBROUCK (59)
Élu



Bernard HEMELSDAEL (62)
Élu



Sami KANOUN (59)
Élu



Vincent LEFEBVRE (59)
Élu



Marie LELIEUR (59)
Élue



Marjorie LESAFFRE-
MONCEAU (59)
Élue



Charles LETIERS (59)
Élu



Delphine MAJRI (60)
Élue



Yves MOCHE (62)
Élu



Ludovic MOY (80)
Élu



Thomas PHILIPPE (62)
Élu



Khadija SABRI (59)
Élue



Jean SAPHORES (02)
Élu



Julie THOLLON
CHANCEL (59)
Élue



Hubert TONDEUR (59)
Élu



Samuel TYTGAT (59)
Élu



Xavier VERACX (62)
Élu

PRÉSENTATION DES COMMISSIONS

Le Conseil régional de l'Ordre compte 20 commissions confiées à un ou deux membres. Elles ont chacune un fonctionnement et des spécificités. Voici un tour d'horizon des objectifs et actions menées de chacune d'elles.

TABLEAU José-Manuel CARRILLO



La commission a pour mission d'étudier les demandes d'inscription, d'omission, de transfert et de radiation. Elle se réunit cinq fois par an avant chaque session du Conseil de l'Ordre pour arrêter la liste des dossiers à lui soumettre.

Composée de consœurs et confrères expérimentés et compétents, elle vérifie les conditions d'accès et de maintien au Tableau, répond aux interrogations des membres de l'Ordre et organise l'accueil des jeunes consœurs et confrères.

QUALITÉ Isabelle EGO

La commission est chargée d'organiser et de mettre en œuvre le contrôle qualité prévu par les textes. Les objectifs du contrôle qualité ont été fixés lors du congrès de 1983 à savoir : harmoniser les comportements des professionnels, contribuer au perfectionnement des méthodes de travail et apprécier l'application des règles et des normes professionnelles. Notre commission régionale comprend 38 contrôleurs.



STAGE Catherine GRIMA

Le stage d'expertise comptable est encadré pour en garantir le bon déroulement. Cela inclut l'organisation des formations, la journée annuelle d'accueil des stagiaires de première année, le suivi des obligations (rapports, assiduité...) et l'assistance en cas de problématique. Ce rôle est assuré par le contrôleur principal du stage, accompagné des contrôleurs adjoints.



ADMINISTRATION ET FINANCES Julie THOLLON

Cette commission est en lien avec le Trésorier. Elle a pour objectifs d'établir les comptes annuels, de collecter les cotisations et de veiller à l'optimisation des dépenses. Elle veille également au contrôle budgétaire, au suivi de la trésorerie et au règlement des dépenses (éléments tenus par le Trésorier élu, distinct des membres de la commission).



DÉONTOLOGIE ET CONCILIATION Xavier VERACX

La commission accompagne les experts-comptables sur toute question afférente à la déontologie et au respect des règles professionnelles. Elle intervient également pour la résolution des litiges entre un client et son expert-comptable, hors problématique de responsabilité civile, ou entre membres de l'Ordre. À cet effet, elle organise des conciliations, préalables à toute action judiciaire pour les experts-comptables.



LUTTE CONTRE L'EXERCICE ILLÉGAL Grégory MOUY

Le Conseil régional de l'Ordre est totalement engagé dans la lutte contre l'exercice illégal. Cette pratique doit être combattue et la commission mettra tout en œuvre pour parvenir à prévenir, identifier et dénoncer les fautifs. Les réunions ont lieu une fois par trimestre. Les consœurs et confrères qui sont tentés d'apporter leur pierre à l'édifice sont accueillis avec plaisir au sein de la commission.



FORMATION PROFESSIONNELLE Mickaël NOULLEZ



La commission a plusieurs objectifs. Elle définit les grandes orientations de la formation professionnelle en tentant d'anticiper les évolutions et les besoins de la profession. Elle tend aussi à favoriser le développement des compétences en proposant annuellement, avec l'IRF FORM@T, une offre de formation continue adaptée aux demandes des équipes des cabinets mais aussi des experts-comptables stagiaires en accord avec le contrôleur principal du stage. Elle participe aussi aux travaux de la commission nationale ou à tout projet en lien avec la formation et œuvre ainsi pour l'attractivité des métiers.

SOCIAL Mickaël NOULLEZ et Julie THOLLON

Le club SOCIAL a pour vocation d'accompagner les cabinets dans leurs offres de services Paie et RH ; les adhérents bénéficient de la gratuité des conférences régionales, d'un abonnement à la newsletter mensuelle, d'une tarification préférentielle à la journée annuelle et d'outils offerts. Le club est un lieu d'échanges qui permet aux experts-comptables, aux responsables et collaborateurs du « pôle social » d'actualiser régulièrement leurs connaissances en matière législative et réglementaire.



CRÉATION, TRANSMISSION ET ÉVALUATION Marie LELIEUR

La commission a pour but de promouvoir l'expert-comptable dans les travaux d'évaluation, transmission, création et reprise d'entreprise et est ouverte à toutes les bonnes volontés ! Elle travaille depuis plusieurs années sur la mise en place de partenariats forts avec les structures d'accompagnement régionales pour faire reconnaître la profession comme acteur à part entière. C'est dans ce cadre qu'elle a créé en 2022 puis développé chaque année l'action « Créa'Start ». La 4^e édition est actuellement en cours de préparation !



INNOVATION ET PERFORMANCE NUMÉRIQUE Julien FERNANDEZ

Confrontés à des enjeux majeurs comme la facture électronique, la data, l'IA, la robotisation ou encore l'optimisation des processus, nos clients cherchent encore plus de conseils. La commission s'engage à accompagner la profession sur ces sujets. A la fois, pour modérer un cabinet dans l'ère du temps, résilient et encore plus efficace. Mais aussi, pour saisir de ces opportunités et continuer d'innover toujours plus pour les entreprises que nous accompagnons.



INTERNATIONAL ET TRANSFRONTALIER Samuel TYTGAT



La commission a pour objectifs de réunir les experts-comptables ayant à cœur de conseiller et d'accompagner leurs clients dans un développement international. Pour cela, elle noue des contacts avec des acteurs intervenants dans ce domaine. Elle développe également une confraternité transfrontalière nécessaire pour accompagner les entreprises souhaitant se développer au-delà de nos frontières et pour créer des synergies entre les institutions.

ASSISTANCE LAB José-Manuel CARRILLO

L'assistance Lutte Anti-Blanchiment – LAB a pour principal objectif d'aider les membres de l'Ordre à appliquer la norme professionnelle de lutte anti-blanchiment dans leurs missions. Pour y répondre elle propose : une journée d'assistance en cabinet pour l'application de la norme LAB, des informations sur l'actualité LAB, des formations pour la préparation des contrôles à venir et une aide en cas de mise en responsabilité civile ou pénale. N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande !



GESTION DE PATRIMOINE Isabelle TARANNE & Dimitri LOXEMAND

La gestion de patrimoine est une discipline d'avenir pour notre profession. Le club dédié cherche à fédérer les professionnels qui veulent assister leurs clients dans la gestion de leur patrimoine. Il favorise les échanges entre professionnels, organise des conférences pédagogiques de grande qualité animées par des spécialistes reconnus et contribue ainsi à perfectionner les compétences en conseil patrimonial. Nous vous invitons à adhérer au club Gestion de Patrimoine sans plus attendre !





AGRICOLE

François BINAULD
et Mathilde GUEROULT

La commission a pour but de faire (re)connaître la culture agricole des experts-comptables sur le territoire, auprès des exploitants agricoles et des confrères et consœurs impliqués sur les sujets agricoles. Nous cultivons notre expertise sur les sujets juridiques, fiscaux et sociaux, propres à la filière agricole. Des actions menées par les membres se développent et se pérennisent telles que des interventions dans les établissements agricoles ou sur des salons et notre présence aux commissions du Conseil national.



ASSOCIATIONS, SECTEUR PUBLIC ET MÉCÉNAT

Rudy JARDOT



La commission regroupe toutes les bonnes volontés pour travailler sur les associations et le secteur public et plus particulièrement sur les volets comptabilité, fiscalité, juridique, gouvernance et mécénat. Elle se réunit en présentiel en janvier afin de

définir la feuille de route et poursuit par des réunions mensuelles en visio. Elle porte un double objectif : développer les liens avec les acteurs du secteur pour renforcer notre positionnement et apporter toutes les informations utiles pour réaliser nos missions.



FISCALITÉ

Boris LELAURE et Yves MOCHÉ

En tant que co-responsables du club, notre objectif est de promouvoir la « fibre » fiscale au sein de la profession. En lien avec le Conseil national, notre principale action consiste à vous apporter toutes les informations et actualités utiles pour réaliser

nos missions par l'organisation d'animations de grande qualité. Notre but est d'en faire bénéficier nos équipes en quête de perfectionnement dans le domaine de la fiscalité. Nous vous encourageons vivement à adhérer au club Fiscal !



COMMUNICATION & ATTRACTIVITÉ

Vincent LEFEBVRE

La commission est présentée page 13.



ACTIONS SPORTIVES

Yves MOCHÉ

Ce club a pour objectif de rassembler les consœurs et confrères dans un environnement convivial. Les actions sportives auxquelles nous participons telles que la course cycliste Lille-Hardelot ou encore la course à pied « les foulées du chiffre et du droit » nous permettent non seulement de fédérer nos équipes mais aussi de promouvoir nos métiers d'une manière différente et dynamique. Nous espérons vous accueillir nombreux à ces manifestations !



RSE & DURABILITÉ

Marie LELIEUR

La RSE est un puissant moteur de performance globale pour les entreprises. La profession l'a bien compris et s'adapte pour répondre à leurs besoins. Cette récente commission souhaite répondre à ces enjeux en proposant des pistes de réflexion. Plusieurs actions ont déjà été lancées : un hors-série de Conseils & Perspectives, la journée de la Durabilité à Lille, des ateliers dédiés dont la fresque du climat au dernier campus, un épisode des « Jeudis de l'Ordre » consacré aux problématiques des cabinets à taille humaine ou encore la formation Cap Durabilité organisée par Form@t.



ASSISTANCE & ENTRAIDE

Amélie FLEURY

Cette nouvelle commission a pour objectif de permettre aux consœurs et confrères qui rencontrent une situation difficile d'avoir la



possibilité de trouver un soutien auprès de notre institution : une écoute, un accompagnement vers des structures partenaires adéquates dans le cas de souffrances psychologiques ou encore la proposition d'outils et de bonnes pratiques pour protéger votre cabinet. Cette commission accueille des volontaires pour développer les aides à proposer.

ACTUALITÉS DE LA CRCC HAUTS-DE-FRANCE

Les commissaires aux comptes ont élu un nouveau Président à la tête de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes Hauts-de-France en fin d'année. Frédéric TILLY succède à Grégory MOUY. 15 élus l'accompagnent au sein de l'institution. Présentation de la nouvelle mandature par le Président TILLY.

L'INTERVIEW

Deux questions posées à Frédéric TILLY

Quels sont les axes principaux de cette nouvelle mandature ?

Notre mandat a débuté le 1^{er} novembre 2024 et notre équipe d'Elu(e)s représente toutes les sensibilités syndicales, tous les modes d'exercice et l'ensemble des territoires de notre région des Hauts-de-France. Nous avons déterminé 3 axes :

- Accompagner l'ensemble des professionnels quel que soit leur mode d'exercice.

Former et créer du lien : donner les moyens, mais aussi l'envie, à tous les professionnels, de poursuivre ou de démarrer l'activité de commissaire aux comptes.

- Communiquer auprès des institutions, du monde judiciaire et économique, sur nos missions, nos valeurs, notre compétence dans le but d'être connus et reconnus,

Pour éviter les confusions sur notre rôle et éviter d'être juste une variable d'ajustement. Nous sommes des acteurs de la sécurité financière, de la prévention des difficultés des entités que nous contrôlons mais aussi, désormais, des auditeurs de durabilité.

- Assurer l'avenir de nos cabinets et de notre profession : s'adapter aux changements et être attractifs,

Donner envie aux jeunes de s'engager dans la filière et par la suite dans l'audit. Préparer les cabinets aux mutations liées à la digitalisation de l'économie

(Incidence de l'Intelligence artificielle, des outils numériques et aussi lutter et se protéger contre la cybercriminalité) mais aussi aux nouveaux marchés de l'audit (en particulier les missions liées aux normes ESG)



Comment voyez-vous l'évolution du métier ?

Notre économie a besoin de sécurité et les utilisateurs des données financières ont besoin de fiabilité et de confiance. La remontée du nombre de défaillances d'entreprises rend notre mission d'alerte et de prévention « d'utilité publique ». Après le choc de la loi Pacte qui a entraîné des pertes de mandat, des cessations d'activité de confrères et consœurs découragés, une perte d'attractivité de notre profession, je ressens un frémissement au niveau de l'attrait de notre profession. Les missions liées à la durabilité redonnent du sens à notre métier, notamment auprès des jeunes générations et la digitalisation de nos missions ringardise les « images d'Epinal » du « comptable » et du commissaire aux comptes telles qu'on les voyait et que le public peut encore avoir à l'esprit. Je suis donc optimiste pour nos consœurs et confrères, actuels et futurs et nous allons tout faire pour que ce positivisme perdure chez les auditeurs des Hauts-de-France.

LES ÉLUS

Le bureau

Frédéric TILLY (60), Président
Fabien CORNEILLIE (59), Vice-Président
Patrick MARISSIAUX (59), Vice-Président
Grégory MOUY (62), Vice-Président
Arnaud DHAUSSY (59), Secrétaire
Marie LAPOTRE (59), Trésorière

Les autres membres

Eddy BERTELLI (59)
Claire CHAVALLE (59)
Maxime CIARLETTA (59)
Alexandre COLAS (80)
Louis DELPOUVE (59)
Isabelle DUPONT (59)
Charlotte QUERRET (59)
Alexis RICKLIN (02)
Jean-Renaud VIET (02)
Marie-Laure VOIRET (60)

QUELQUES CHIFFRES-CLÉS

586 commissaires aux comptes
dont **7%** dans l'Aisne, **59%** dans le Nord, **9%** dans l'Oise, **18%** dans le Pas-de-Calais et **7%** dans la Somme,


390 sociétés de commissariat aux comptes
dont **7%** dans l'Aisne, **54%** dans le Nord, **10%** dans l'Oise, **20%** dans le Pas-de-Calais et **9%** dans la Somme,

Une équipe de **3** permanentes : Aurélie BEN MELIANI, Laurence BUISINE et Véronique JONVEL

2 sites : Lille et Amiens

* chiffres au 14/01/2025

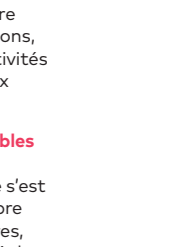
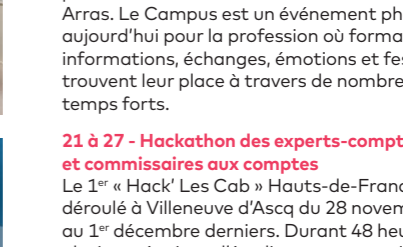
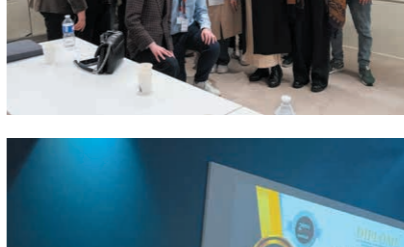
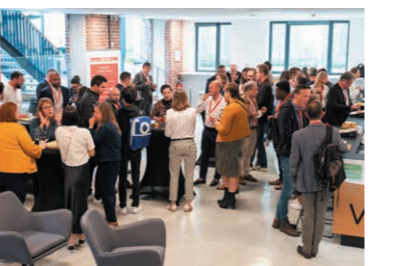
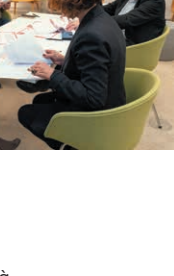
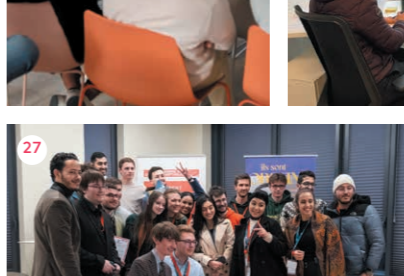
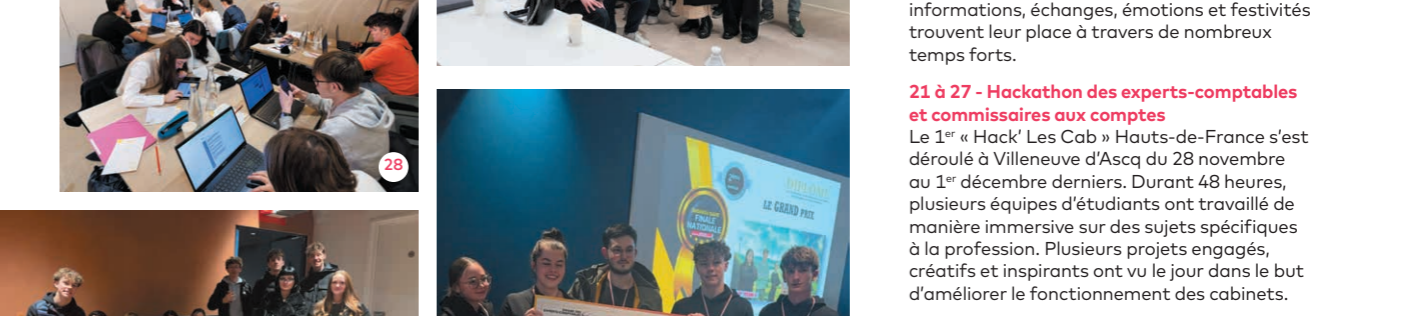
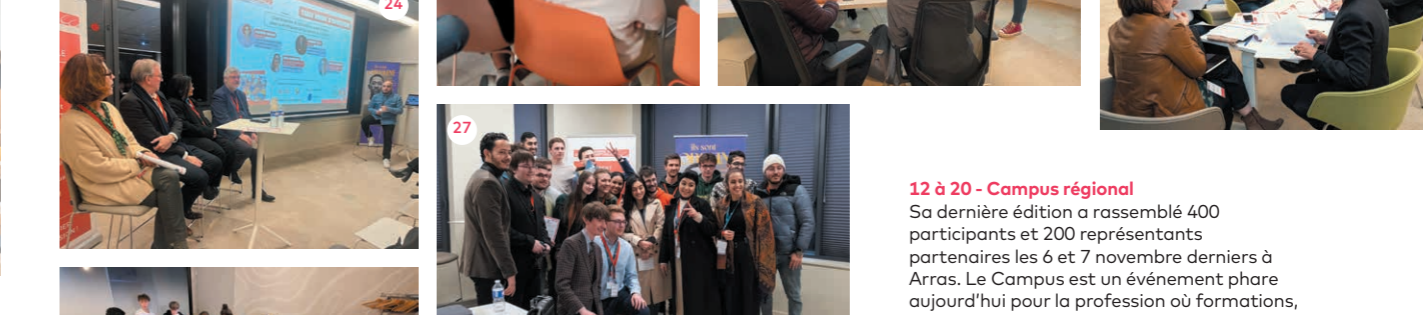
Membres de la profession, REJOIGNEZ-NOUS !

Si vous voyez ce petit logo  au niveau de la commission, cela signifie que vous pouvez en faire partie ! N'hésitez pas à le faire savoir en complétant le formulaire dédié via ce QR code.



RETOUR SUR LES ACTIONS DU 2^E SEMESTRE

Le second semestre 2024 a été riche en événements. Retrouvez une sélection d'images des actions menées par les commissions Innovation & Performance numérique, Création, Évaluation & Transmission, Communication ou encore Actions Jeunes & Attractivité.



1 à 2 - Commission Innovation & Performance numérique
La seconde date de la Journée du Numérique s'est déroulée le 10 septembre à Amiens où les thématiques essentielles actuelles ont été traitées : gestion des données, cybersécurité, IA ou encore facture électronique.

3 à 11 - 3^e édition de Créa'Start
La 3^e édition de l'action consacrée à l'entrepreneuriat a tenu sa promesse cette année encore. La commission Création Évaluation & Transmission a comptabilisé près de 650 participations aux 16 webinaires et a accueilli près de 50 porteurs de projet et acteurs de la création et reprise à l'occasion de la journée de clôture à Lille le 20 septembre dernier.

12 à 20 - Campus régional
Sa dernière édition a rassemblé 400 participants et 200 représentants partenaires les 6 et 7 novembre derniers à Arras. Le Campus est un événement phare aujourd'hui pour la profession où formations, informations, échanges, émotions et festivités trouvent leur place à travers de nombreux temps forts.

21 à 27 - Hackathon des experts-comptables et commissaires aux comptes
Le 1^{er} « Hack' Les Cab » Hauts-de-France s'est déroulé à Villeneuve d'Ascq du 28 novembre au 1^{er} décembre derniers. Durant 48 heures, plusieurs équipes d'étudiants ont travaillé de manière immersive sur des sujets spécifiques à la profession. Plusieurs projets engagés, créatifs et inspirants ont vu le jour dans le but d'améliorer le fonctionnement des cabinets.

28 à 30 - Participation au business game
Cette année encore la région a été représentée lors du concours organisé par le Conseil national les 12 et 13 décembre derniers. Le lycée Edouard Gand à Amiens a été invité à présenter une équipe de quatre étudiants en DCG et le lycée Voltaire à Wingles deux équipes de première et terminale STMG. La 2^e place dans la catégorie post-bac a été remportée par l'établissement de Wingles !

LANCEMENT DES ACTIONS 2025

La commission Communication & Attractivité nouvellement présidée par Vincent LEFEBVRE travaille depuis le début de l'année au lancement des nouvelles actions ciblées et attendues par les membres de l'Ordre et les partenaires de la profession. À vos agendas !

ACTIONS JEUNES

2025 sera une année riche en actions jeunes !

Deux tournois régionaux sont planifiés au premier semestre :

- Le 3^e tournoi de finance post-bac organisé en partenariat avec le lycée Edouard Gand d'Amiens est lancé depuis janvier, il réunit 34 établissements dont 25 des Hauts-de-France représentant 177 équipes et 528 étudiants. La finale en présentiel se tiendra le 2 avril à Amiens.
- Le 2^e tournoi de gestion pré-bac lancé également en janvier et organisé en partenariat avec les Académies de Lille et d'Amiens accueille 421 équipes soit 1684 élèves de première STMG. La finale en présentiel se tiendra le 4 juin à Arras.

Quant à la 2^e édition Hauts-de-France de la Nuit qui compte, soirée étudiante destinée à promouvoir les métiers dans une ambiance festive, deux soirées seront programmées : à Amiens fin 2025 et à Lille début 2026. 650 étudiants et 150 professionnels sont attendus !



LA NUIT QUI COMPTE



NOUVELLE PROGRAMMATION DES JEUDIS DE L'ORDRE



Mise en œuvre d'actions RSE & Durabilité dans un cabinet à taille humaine, La démarche à suivre dans une situation de reprise de dossier, Les bonnes pratiques RGPD, Management & recrutement, Comment bâtir mon offre de formation ? ou encore Les situations liées au secret professionnel tels sont les sujets traités au premier semestre dans le cadre de l'opération lancée en 2024. L'objectif est de proposer aux équipes du contenu de qualité en lien

avec l'exercice professionnel chaque premier jeudi du mois sous format digital.

Le replay de chaque épisode est à retrouver en ligne sur le site oec-hdf.com.

CAMPUS RÉGIONAL

L'édition 2025 du Campus se tiendra les 18 et 19 novembre au centre de congrès & d'exposition Mégacité à Amiens. La commission prépare d'ores et déjà deux journées dédiées riches en contenus et convivialité !



LANCEMENT DE L'APPLICATION



L'application pour smartphone intitulée EC HDF sera officiellement lancée au 2^e semestre. Vous y retrouverez toutes les informations du Conseil régional de l'Ordre. Restez connectés !

L'INTERVIEW FLASH

Vincent LEFEBVRE, Président de la commission Communication & Attractivité

Comment fonctionne la commission ?

La commission est composée d'une quinzaine de membres volontaires qui se retrouve deux fois par an pour réfléchir aux sujets prioritaires par la mandature.



Des groupes de travail sur des sujets spécifiques peuvent aussi voir le jour lors de ces réunions. La commission travaille tout au long de l'année en collaboration avec la Présidente pour déterminer et suivre le plan

d'actions. Au niveau de l'équipe au CROEC, elle est composée d'une responsable communication et d'une assistante chargée de communication en alternance. Elles travaillent au quotidien sur tous les volets. La grande spécificité de cette commission est qu'elle est en lien étroit avec toutes les autres commissions du Conseil régional de l'Ordre qui organisent eux-mêmes des actions de communication. Elle pilote ainsi le planning global et veille à sa bonne mise en place.

Quelles sont les objectifs de cette nouvelle mandature ?

Nous allons continuer le travail accompli depuis plusieurs années, à savoir pérenniser et faire vivre

PRÉSENTATION DE LA COMMISSION COMMUNICATION & ATTRACTIVITÉ

La commission a pour objectif principal de faire (re)connaître la profession auprès de toutes les cibles de communication et elles sont nombreuses : jeunes, entreprises, associations & collectivités publiques, porteurs de projet, partenaires commerciaux et institutionnels, pouvoirs publics, etc... Des actions identifiées sont menées pour porter les bons messages auprès de ces cibles. Bien-sûr, la commission œuvre aussi pour mener des actions pour les membres de l'Ordre et ainsi répondre à leurs attentes et besoins comme le Campus, l'opération digitale « les Jeudis de l'Ordre » ou encore la récente charte de déontologie avec les sociétés de recrutement du territoire. La nouvelle mandature a décidé d'intégrer le volet « Jeunes » à la commission Communication qui prend désormais le nom de « Communication & Attractivité ». Elle poursuivra dans le même objectif la mise en place des actions spécifiques, en partenariat fort avec la CRCC, l'ANECS et le CJEC, telles que les Tournois de finance et de gestion et la Nuit qui compte. ▮

les actions appréciées par nos membres mais aussi les partenaires de la profession comme le campus régional, l'événement phare annuel. Nous souhaitons développer et dynamiser aussi les actions jeunes comme les Tournois de finance et de gestion mais aussi la Nuit qui compte qui a dû être repoussée et qui est particulièrement attendue cette année ! Le but est de continuer à nous rapprocher de nos cibles afin de leur montrer l'évolution de la profession, notre positionnement, la multitude de nos missions et nous rendre incontournable au sein de la sphère économique régionale.

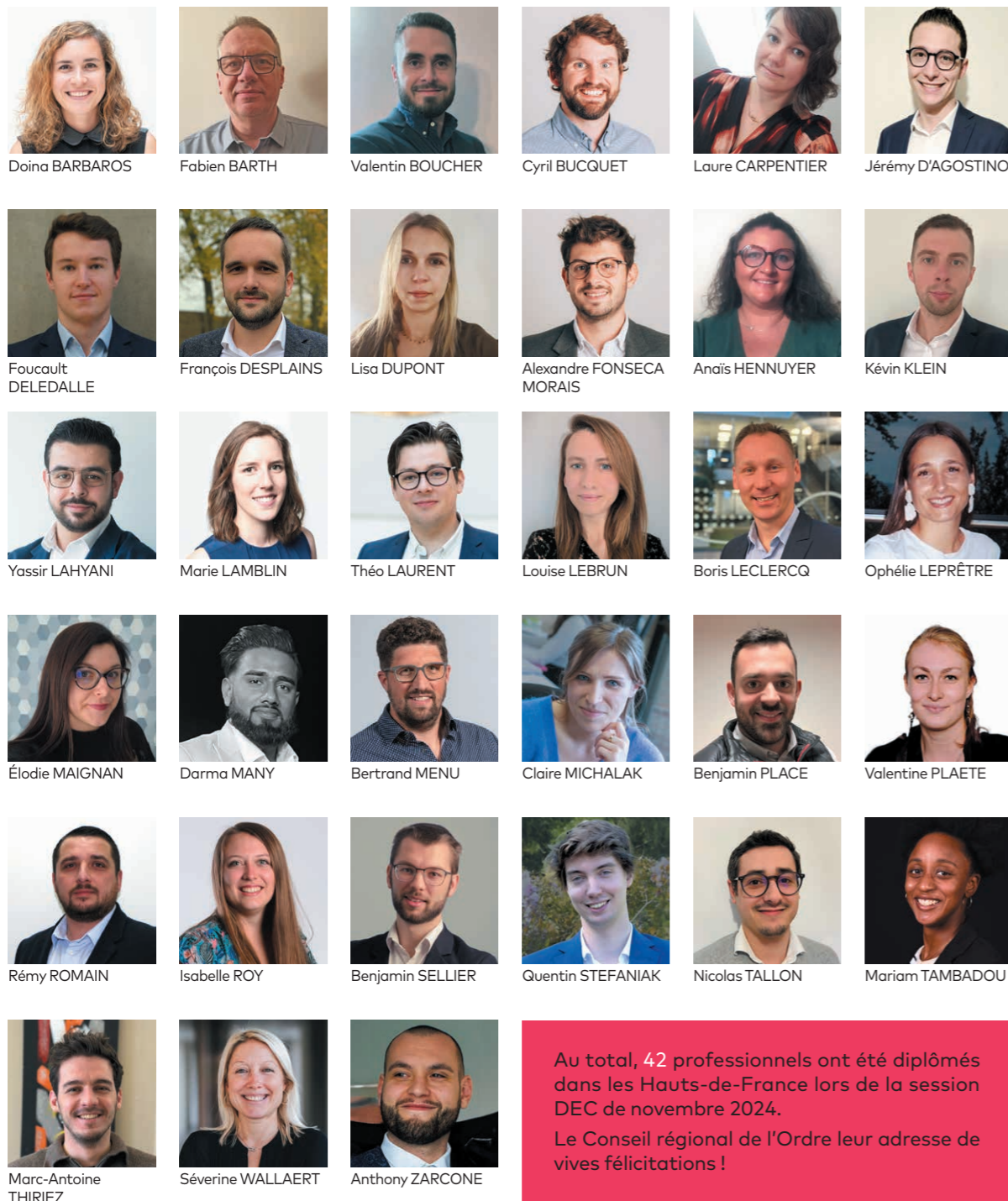
Pourquoi avoir rassemblé les commissions Communication, Actions Jeunes et Attractivité ?

Les 3 commissions travaillaient de concert avant cela et la commission Communication supervisait déjà les actions liées à l'attractivité, aux jeunes et au recrutement. Puisque les sujets sont transversaux, il nous est apparu pertinent de les rassembler dans une seule et même commission. L'idée est de créer davantage de synergies entre nos stratégies et nos axes de développement. Bien entendu, les parties prenantes restent identiques et la commission Communication & Attractivité restent à l'écoute de toutes les idées et bonnes volontés ! ▮

FÉLICITATIONS AUX NOUVEAUX DIPLÔMÉS !

L'URSSAF, PARTENAIRE HISTORIQUE DE LA PROFESSION

🕒 Temps de lecture
15 mn



Au total, 42 professionnels ont été diplômés dans les Hauts-de-France lors de la session DEC de novembre 2024. Le Conseil régional de l'Ordre leur adresse de vives félicitations !

La commission Sociale du Conseil régional de l'Ordre a pour objectif de développer ses relations auprès des acteurs économiques et sociaux régionaux. C'est dans ce cadre qu'une convention de partenariat avec les Urssaf, Nord Pas-de-Calais et Picardie, a été signée à l'occasion du dernier Campus pour formaliser les actions telles que les permanences avec le Centre de Formalités des Entreprises - CFE sur l'ensemble du territoire, la promotion de l'offre de services et plus particulièrement auprès des jeunes professionnels, le développement du contenu informationnel en proposant jusqu'à trois webinaires par an ou encore la planification des temps d'écoute collective entre représentants de l'Urssaf et experts-comptables pour pérenniser les liens et améliorer ces actions. Décryptage avec les services de l'Urssaf dans ce dossier spécifique proposé par la commission Sociale représentée par Mickaël NOULLEZ et Julie THOLLON, élus du Conseil régional de l'Ordre.



Signature de la convention de partenariat tripartite entre le Conseil régional de l'Ordre, l'Urssaf Nord Pas-de-Calais et l'Urssaf Picardie le 6 novembre 2024 à Arras.

De gauche à droite, Valérie HADET, Directrice de l'Urssaf Picardie, Laury DUCOMBS, Directeur de l'Urssaf Nord Pas-de-Calais, Sophie MELLIN, Présidente du Conseil d'Administration de l'Urssaf Nord Pas-de-Calais et Corinne RENART, Présidente du Conseil régional de l'Ordre.

L'INTERVIEW CROISÉE

Valérie HADET, Directrice de l'Urssaf Picardie et Laury DUCOMBS, Directeur de l'Urssaf Nord Pas-de-Calais

Comment les Urssaf accompagnent les usagers sur le territoire ?

Valérie HADET - La mission première de l'Urssaf est de collecter les cotisations sociales et contributions sociales pour financer la protection sociale et garantir à tout usager de disposer du juste droit à la perception de prestations, comme le remboursement de médicaments ou les indemnités chômage. Cette mission ne peut être assurée sans une relation de confiance avec les usagers. L'Urssaf, véritable acteur économique au service des entreprises, est présente sur tout le territoire, afin de les accompagner et d'apporter des solutions à leurs problèmes administratifs ou financiers. Pour cela, elle a mis en place différents dispositifs et différents canaux de contact. Cela passe notamment par :

- Un site internet rénové pour apporter des réponses accessibles et fiables ;
- La mise en œuvre d'offres de services dédiées comme Urssaf première embauche, Mes premiers mois avec l'Urssaf ou la dernière offre regroupant plusieurs services d'accompagnement : Mon conseil Urssaf ;
- L'organisation de webinaires sur des points réglementaires ou lors de la parution de la loi de financement de la sécurité sociale. Elle propose également le rescrit social ou répond à des questions juridiques complexes pour sécuriser les entreprises ;
- La mise en place de lignes téléphoniques dédiées ou récemment de robots conversationnels qui répondent aux questions de premier niveau.

L'Urssaf organise également des ateliers visant à recueillir les attentes des usagers pour mieux faire évoluer ses offres de service et reste à leur disposition dans le cadre de ses accueils en spontané ou sur rendez-vous.

Par ailleurs, elle assure une veille sur l'ensemble des comptes des usagers en ayant une démarche proactive vers les employeurs et les indépendants qui rencontrent des difficultés pour le paiement de leurs cotisations en leur proposant :

- Des délais de paiement (7240 délais de paiement en 2024 à l'Urssaf Picardie et 15 834 à l'Urssaf Nord - Pas de Calais) ;
- Des aides du Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI)

Enfin, l'Urssaf a mis en place depuis plusieurs années la médiation entre l'utilisateur et notre organisme en cas de situation bloquée ou d'incompréhension.



En quoi le partenariat de longue date avec l'Ordre des experts-comptables est important pour l'Urssaf ?

Laury DUCOMBS - L'Urssaf est un acteur économique qui œuvre pour la pérennité des entreprises au service de la protection sociale. Son action ne peut être efficace que si elle se fait en synergie avec les autres acteurs économiques qui sont présents et actifs au côté des entrepreneurs. Les experts-comptables, qui accompagnent les usagers tout au long de leur parcours, sont des partenaires incontournables pour nous. La convention récemment signée va permettre de renforcer ce partenariat. Nous allons poursuivre nos collaborations avec les représentants élus de la commission Sociale que sont Julie THOLLON et Mickaël NOULLEZ. Leur expertise en matière sociale nous permet d'avoir des échanges constructifs et de pouvoir proposer des dispositifs adaptés à la profession. Nous avons récemment mis en place dans nos deux organismes des ateliers d'écoute auprès d'experts-comptables afin de répondre à leurs préoccupations. Ces ateliers sont riches d'enseignement et se poursuivront. Des webinaires seront programmés régulièrement pour les informer des nouveautés réglementaires notamment. De plus, nous participons depuis de nombreuses années au campus de l'Ordre des experts-comptables. Ce rendez-vous annuel est incontournable pour nous car c'est l'occasion de rencontrer l'ensemble des experts-comptables du territoire, de les accompagner en répondant à leurs questions, notamment en matière de déclaration sociale nominative (DSN). Nous proposons aussi des ateliers comme celui sur le statut de travailleur non salarié ou le déroulé d'un contrôle. Par ailleurs, les experts-comptables sont les partenaires essentiels de la fiabilisation des données DSN émises par les employeurs, ceci pour l'attribution du juste droit de leurs salariés et lutter contre le non-recours aux droits. C'est une mission essentielle qui a été confiée aux Urssaf et nous ne pourrions la mener qu'avec l'aide de nos partenaires de terrain que sont notamment les experts-comptables.

Quels sont les principaux enjeux de la collaboration entre l'Urssaf et les cabinets d'expertise comptable en matière de fiabilisation des données ?

Valérie HADET - Les experts-comptables jouent un rôle stratégique dans la fiabilisation des données sociales des entreprises. Leur expertise garantit une meilleure qualité des DSN. Cela permet non seulement de sécuriser les sommes recouvrées, mais aussi d'assurer la protection des droits des salariés à travers les cotisations sociales déclarées. Une déclaration correcte des données sociales renforce la fiabilité du système de protection sociale.

Quels sont les avantages de cette relation privilégiée avec les experts-comptables ?

Laury DUCOMBS - Les cabinets d'expertise comptable sont de véritables leviers pour garantir la fiabilité des données sociales, aussi bien à l'échelle agrégée qu'individuelle. L'outil « suivi DSN » permet aux entreprises et à leur expert-comptable d'être informés et de suivre les anomalies détectées par l'Urssaf sur la DSN de l'entreprise, au niveau individuel. Des échanges téléphoniques entre l'expert-comptable gérant la paie et l'émission de la DSN et le conseiller de l'Urssaf en charge de l'entreprise peuvent aussi faciliter la correction de l'anomalie DSN, et au-delà améliorer l'ensemble du déclaratif de l'entreprise concernée et même d'autres entreprises clientes de l'expert-comptable, lorsque le problème est plus général.

UN PARTENARIAT « GAGNANT-GAGNANT » : ACCOMPAGNER LA CRÉATION D'ENTREPRISE

Depuis plusieurs années, l'Urssaf Picardie s'associe à des experts-comptables pour accompagner les professions libérales en création d'entreprise. Ces rencontres mensuelles permettent aux créateurs d'activité de démarrer leur projet dans les meilleures conditions.

Organisation des rencontres :

- Quand ? Chaque premier mardi du mois, de 13 h 30 à 16 h 30.
- Où ? Sur rendez-vous, dans les trois sites de Picardie :
 - Amiens : 1 avenue du Danemark
 - Beauvais : 11 rue Ambroise Paré
 - Saint-Quentin : 31 boulevard Roosevelt

Nouvelle initiative : Urssaf Nord - Pas-de-Calais

Dès le 12 mars, l'Urssaf Nord - Pas-de-Calais élargira ce partenariat.

- Quand ? Chaque deuxième mercredi du mois, de 13h30 à 16h30.
- Où ? Sur rendez-vous, dans les sites de Lille et Arras :
 - Arras : 13 boulevard Allende
 - Lille : 293 avenue du Président Hoover

Ces rencontres sont une opportunité unique pour les usagers d'échanger avec des experts et de sécuriser les démarches liées à leur activité professionnelle. Avec ces initiatives, l'Urssaf renforce son engagement auprès des experts-comptables et des entrepreneurs pour une gestion plus sereine et efficace.

CHIFFRES CLÉS 2024

Urssaf Nord - Pas-de-Calais

Nombre de salariés : 667
Nombre d'usagers : 360 889
Montant des encaissements : 29,9 milliards d'euros encaissés
Délais : 15 834 délais accordés pour un montant de 169,5 millions d'euros.

Urssaf Picardie

Nombre de salariés : 263
Nombre d'usagers : 186 467
Montant des encaissements : 6,8 milliards d'euros encaissés
Délais : 7 240 délais accordés pour un montant de 58,8 millions d'euros



➔ ZOOM SUR...

les travailleurs non-salariés

Le gérant associé unique d'une EURL ou gérant majoritaire d'une SARL bénéficie du statut de travailleur non-salarié (ou travailleur indépendant).

LES FORMALITÉS DE CRÉATION

Le guichet unique accessible via formalites.entreprises.gouv.fr permet d'effectuer les démarches de création, modification et radiation de l'entreprise. En créant un compte, vous suivez l'évolution de votre dossier depuis un tableau de bord. Tous les organismes concernés reçoivent directement les informations pour valider vos démarches.

LE RÉGIME RÉEL

Le statut juridique d'une entreprise détermine son imposition par défaut, soit à l'impôt sur le revenu (IR), soit à l'impôt sur les sociétés (IS), avec une option possible entre ces deux régimes.

Statut juridique	Impôt sur le revenu - IR	Impôt sur la société - IS
EURL / SARL Travailleur non-salarié	Oui	Oui
SASU / SAS / SARL Assimilé salarié	Oui	Oui

L'ASSIETTE DE COTISATIONS

Sous le régime de l'IR : les cotisations sont calculées sur le revenu d'activité, c'est-à-dire le bénéfice net imposable (chiffre d'affaires - charges).

Sous le régime de l'IS : les cotisations sont calculées sur la rémunération sociale (rémunération nette imposable + cotisations sociales facultatives) incluant une partie des dividendes perçus (pour la SARL) et pour les assimilés salariés, les cotisations sont calculées sur la rémunération brute (fiche de paie).

L'ACRE : EXONÉRATION DE COTISATIONS

Les créateurs d'entreprise bénéficient d'une exonération totale ou partielle des cotisations sociales pendant les 12 premiers mois, selon leur revenu annuel :

- Revenus < à 35 325 € : exonération totale des cotisations concernées
- Revenus compris entre 35 325 et 47 100 € : exonération partielle et dégressive des cotisations
- Revenus > à 47 100 € : pas d'exonération

Pour bénéficier de l'Acre, il faut ne pas avoir profité de cette aide depuis trois ans et ne pas être en reprise d'activité similaire à la suite d'une radiation.

CALCUL DES COTISATIONS

Début d'activité

Les deux premières années, les cotisations sont calculées sur des bases forfaitaires.

1^{re} année avec l'Aide à la création ou à la reprise d'une entreprise (Acre)

Si vous bénéficiez de l'Acre, seule certaines cotisations sont dues : retraite complémentaire, CSG-CRDS et formation professionnelle (CFP).

2^e année

En début d'année, l'ensemble des cotisations est calculé sur une base forfaitaire, jusqu'à la déclaration de revenus (au 2^e trimestre).

Rythme de croisière : des cotisations ajustées chaque année

Les cotisations sont ajustées chaque année en fonction des derniers revenus d'activité. Un échéancier est disponible dans l'espace en ligne.

L'ESTIMATION DU REVENU D'ACTIVITÉ

Vous pouvez demander une révision de vos cotisations provisionnelles en fonction d'une estimation de vos revenus pour l'année en cours ou selon le revenu de l'année précédente.

Vous pouvez effectuer la demande sur urssaf.fr / *Votre espace en ligne* / *Mes cotisations* / *Revenus*

LE PAIEMENT ET LA DÉCLARATION

Les premières cotisations doivent être réglées sous 90 jours à partir du début de l'activité :

- Paiement mensuel par prélèvement automatique le 5 (ou option du 20).
- Paiement trimestriel aux dates : 5 février, 5 mai, 5 août, 5 novembre. Les paiements peuvent être effectués via prélèvement, télépaiement, carte bancaire ou virement sur urssaf.fr > *Votre espace en ligne* > *Mes cotisations* > *Paiement*.

LA PROTECTION SOCIALE

L'assurance maladie

Les indépendants sont rattachés à la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de leur lieu de résidence, et bénéficient des prestations maladie, maternité, retraite, etc. Ils peuvent accéder aux services en ligne via ameli.fr.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

POUR LES INDÉPENDANTS

L'action sanitaire et sociale

L'action sanitaire et sociale accompagne les chefs d'entreprise indépendants confrontés à des difficultés personnelles (problèmes familiaux ou de santé) ou professionnelles (baisse d'activité, conjoncture économique). Les demandes d'aides sont examinées par la commission d'action sanitaire et sociale de l'instance régionale Hauts-de-France du Conseil de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants (CPSTI).

- **L'aide aux cotisants en difficulté (Aced)** : Prise en charge de tout ou partie des cotisations et contributions sociales personnelles ;

- **L'aide financière exceptionnelle** : Pour des dépenses imprévues ou réparations d'outils essentiels ;

- **L'aide financière aux actifs victimes de catastrophes ou intempéries** peut être accordée en fonction des dégâts subis, même en l'absence de reconnaissance officielle de «catastrophe naturelle».

- **L'accompagnement au départ à la retraite** : Aide pour la transition vers la retraite et maximisation des droits en cas de baisse d'activité.

D'autres aides existent. Selon leur nature, elles sont instruites par la CPAM, la Carsat et les sections professionnelles de la CNAVPL et la CNBF pour les professions libérales.

Comment en bénéficier ?

- Transmettre à l'Urssaf le formulaire dédié téléchargeable sur secu-independants.fr.

HELP! Dispositif de soutien coordonné

Les organismes de protection sociale (Caf, CPAM, Carsat, Urssaf) proposent un dispositif commun pour soutenir les indépendants en difficulté : HELP !. Le soutien inclut :

- **Maladie** : Accès aux soins, droits et maintien dans l'emploi (CPAM).

- **Famille** : Attribution des minimas sociaux et des prestations familiales (Caf).

- **Retraite** : Soutien par des travailleurs sociaux (Carsat).

- **Recouvrement** : Ajout de délais de paiement et ajustement des cotisations (Urssaf).

Comment en bénéficier ?

- Remplir le formulaire dédié, accessible sur le site de votre Urssaf : www.nordpasdecalais.urssaf.fr ou www.picardie.urssaf.fr.

Réévaluation du montant des cotisations

En cas de variation à la hausse ou à la baisse du revenu, vous pouvez demander que vos cotisations soient calculées sur une estimation de vos revenus de l'année en cours, et non sur le dernier revenu professionnel déclaré via la déclaration sociale et fiscale de revenus unifiée. Une régularisation sera faite lors de la déclaration suivante.

POUR LES EMPLOYEURS ET INDÉPENDANTS

Un plan d'échelonnement de la dette peut être mis en place après analyse de la situation.

Vous pouvez aussi demander **une remise partielle ou totale des majorations de retard et pénalités**.

La demande peut être formulée directement depuis votre espace en ligne Urssaf, par téléphone ou par courrier.

EXPERTS-COMPTABLES : un accompagnement personnalisé

Un espace en ligne dédié sur urssaf.fr

L'Urssaf met à votre disposition un espace en ligne pensé pour vous accompagner dans la gestion de votre activité et de vos clients. Découvrez ses nombreuses fonctionnalités et simplifiez votre quotidien.

Pourquoi l'utiliser ?

Accessible depuis urssaf.fr > Menu / Tiers déclarants / Expert-comptable., cet espace vous permet de :

- Gérer votre activité : mettez à jour votre portefeuille clients et vos équipes ;
- Contacter un conseiller via une messagerie sécurisée ;
- Accéder à vos documents et retrouver toutes les informations utiles à votre activité.

Ce que vous y trouverez :

- 6 rubriques thématiques, adaptées à vos besoins : Déclarer en DSN, Effectuer une DPAE, Déclarer la contribution OETH, Gérer la taxe d'apprentissage et la CSA, Déclarer une cessation d'activité et Contacter l'Urssaf ;
- Actualités dont les nouveautés réglementaires, services Urssaf et outils pratiques : pour une gestion optimisée de vos démarches.

Un tableau de bord pensé pour vous

Profitez d'un tableau de bord complet pour suivre efficacement vos activités :

- Indicateurs clés : nombre d'incidents à traiter, nombre d'anomalies DSN et nombre de messages non lus ;
- Suivi simplifié des clients et recherche optimisée pour un gain de temps.

Fonctionnalités clés pour une gestion efficace

- Gérer votre portefeuille clients : ajoutez, supprimez ou mettez à jour en temps réel les informations relatives aux comptes clients depuis votre espace en ligne. Simplifiez vos démarches grâce à une gestion centralisée.
- Gérer vos collaborateurs : mettez à jour la liste des collaborateurs ayant accès à l'espace tiers déclarant. Vous pouvez attribuer ou retirer un accès en fonction des mouvements au sein de votre cabinet, pour une gestion sécurisée.

Comment ça marche ?

1. Connectez-vous à votre espace, rendez-vous sur urssaf.fr puis cliquez sur « Connectez-vous »
2. Renseignez vos coordonnées : pour un accompagnement personnalisé par votre conseiller Urssaf, veillez à bien compléter vos informations personnelles dans votre profil. Ces données, strictement confidentielles, permettent une gestion adaptée à votre activité,

3. Identifiez-vous comme tiers déclarant : sélectionnez votre rôle d'expert-comptable, cela vous garantit un accès optimal à vos fonctionnalités, distinct de celui de vos clients,
4. Gérez vos collaborateurs : actualisez régulièrement la liste des membres de votre cabinet ayant accès à l'espace tiers déclarant. Attribuez ou retirez des droits d'accès en fonction des évolutions de votre équipe.
5. Contactez votre conseiller Urssaf : depuis votre espace sécurisé, échangez directement avec votre conseiller via une messagerie dédiée. Ce suivi écrit garantit une traçabilité et une gestion simplifiée de vos comptes clients.

Le Bulletin officiel de la Sécurité sociale (Boss)

Pour répondre aux attentes des experts-comptables, la Direction de la Sécurité sociale et l'Urssaf ont créé une base documentaire unique, gratuite et opposable regroupant toute la doctrine administrative applicable en matière de cotisations et contributions sociales : le Bulletin officiel de la Sécurité sociale (Boss).

Les objectifs de cet outil :

- Accroître la sécurité juridique
- Rendre le droit plus accessible et compréhensible
- Actualiser en temps réel la doctrine administrative

Plus d'informations sur www.boss.gouv.fr

LE TÉMOIGNAGE DE LA COMMISSION SOCIALE Mickaël NOULLEZ & Julie THOLLON, Co-Président(e)s

L'Urssaf est un partenaire historique de notre institution et la commission Sociale ne peut qu'encourager les membres de la profession à établir un lien de confiance avec ses services. Les avantages sont nombreux : fiabilité des données, gain de temps, optimisation des coûts, prévention des sanctions, etc. C'est dans ce cadre que notre commission développe et pérennise des actions qui nous permettent d'améliorer les process des cabinets comme les temps d'écoute collective par exemple. Le message essentiel à transmettre est que l'Urssaf nous accompagne et est à l'écoute de nos problématiques, un dialogue sera toujours possible même en cas de contentieux.



ATTRACTIVITÉ DE LA PROFESSION

LA MÉDIATION, UNE DISCIPLINE À (RE)DÉCOUVRIR

L'expert-comptable solutionne souvent des situations conflictuelles dans le cadre de ses missions. En combinant une formation adaptée avec ses connaissances poussées de l'entreprise, il peut parfaitement assurer la fonction de médiateur dans le monde des affaires. C'est la raison pour laquelle le Conseil de l'Ordre sensibilise régulièrement ses membres à cette discipline.

La réforme de la justice du 21^{ème} siècle donne une place particulière aux modes alternatifs de règlement des différends, dont la médiation. Le médiateur apporte un regard extérieur et impartial sur un différend. Il est un tiers neutre dont la mission principale est de rétablir la communication entre les parties en conflit, les médiés. Si certains différends trouvent une solution en droit, d'autres relèvent de la relation privée et trouveront un dénouement plus satisfaisant avec un mode amiable de règlement. La médiation peut permettre de dénouer tout conflit et rétablir toute relation.



Le conflit est défini par une opposition d'opinions entre des personnes ou des groupes. S'il peut être source d'enseignement et avoir un aspect positif (il amène à se questionner sur la raison des sentiments qui nous animent et permet une prise de conscience de nos valeurs et besoins fondamentaux), il est le plus souvent réglé dans des rapports de force, peut dégénérer et avoir des conséquences particulièrement négatives.

L'expert-comptable, à la fois chef d'entreprise et conseil de chefs d'entreprises, est souvent amené à rencontrer des situations conflictuelles dans l'exercice de ses missions, conflits internes (entre salariés, associés...) ou externes (conflits avec des clients, des fournisseurs ou conflits rencontrés par ses clients...). Les techniques de médiation lui serviront au quotidien dans la bonne gestion de son activité professionnelle. Parallèlement, en combinant une formation adaptée sur les techniques de médiation avec ses connaissances poussées de l'entreprise et de son environnement, l'expert-comptable est un professionnel qui pourra parfaitement assumer la fonction de médiateur dans le monde des affaires.

En situation conflictuelle, les modes alternatifs de règlement des différends, à l'inverse des procédures judiciaires, permettent de s'engager dans un processus structuré, confidentiel, court et peu coûteux.

Face à la volonté affichée par le Ministère de la Justice de voir se développer ces modes alternatifs, le mouvement de réforme de la justice du 21^{ème} siècle précédemment évoqué tend à renforcer leur place et à rendre leur recours plus attractif. Ainsi, de nombreux textes ont fait leur apparition afin de simplifier leur accès et leur mise en œuvre. Une autre justice se met en place, une justice différente et complémentaire de l'existante.

La médiation avec la conciliation est un des modes alternatifs les plus répandus. Elle permet l'échange avec l'aide d'un tiers neutre, garant des règles de communication assurant le respect mutuel, le médiateur. Hormis la médiation, 5 autres modes de résolution des conflits existent :

- **La discussion et négociation directe**
Aucune intervention extérieure, les parties par l'échange trouvent seules une solution,
- **La conciliation**
Proche de la médiation, est parfois obligatoire dans certains cas (divorce, prud'homme...),
- **L'arbitrage**
Une personne extérieure tranche et prend la décision (la solution est imposée)
- **Le jugement**
Le juge, que les parties ne choisissent pas, rend une décision de justice qui s'impose aux parties,
- **La convention de procédure participative**
Mode plutôt récent qui suppose une convention écrite, conduite sous la forme d'une négociation entre parties et avocats dont l'assistance est obligatoire.

À l'origine du conflit, se cachent le plus souvent des malentendus ou des non-dits, des systèmes de valeurs de références différents, des intérêts différents ou des besoins non satisfaits. La médiation peut régler tout type de litige, qu'il soit économique, relationnel, juridique ou encore technique. Un de ses avantages essentiels par rapport au procès est de préserver l'avenir et donc les relations entre les parties en conflit. C'est particulièrement important dans la gestion des conflits familiaux mais aussi pour la poursuite des relations d'affaires.

De manière générale, tous les acteurs du monde des affaires ont un intérêt majeur à la médiation : l'expert-comptable, l'avocat, le notaire, le commissaire de justice, le chef d'entreprise ou encore le juge consulaire. Il existe deux sortes de médiation :

- **la médiation conventionnelle**
Un individu qui vit un différend ou un conflit peut faire intervenir un tiers indépendant et neutre, un médiateur, avec l'accord de l'autre partie, avant tout recours à une procédure judiciaire. L'objectif étant d'éviter à tout prix le procès, le jugement. L'enjeu pour médiateurs et centres de médiation est de faire la promotion de ce type de médiation car elle est initiée par les seules parties. L'acte est volontaire et suppose l'accord de toutes les parties et leur bonne foi. Pour favoriser son développement, l'introduction de clause de médiation dans les contrats est conseillée.
- **la médiation judiciaire**
Un juge peut, à condition que les parties l'acceptent, désigner un médiateur pour leur permettre de trouver un accord amiable. Le juge peut proposer la médiation à tout moment dans la procédure judiciaire. Il peut contacter lui-même un médiateur de manière indépendante ou faire appel à un centre de médiation qui désignera un médiateur.

DÉFINITION DE LA MÉDIATION

La médiation, qu'elle soit judiciaire ou conventionnelle, est un processus structuré reposant sur la responsabilité et l'autonomie des participants qui, volontairement, avec l'aide d'un tiers neutre, impartial, indépendant et sans pouvoir décisionnel ou consultatif, favorise par des entretiens confidentiels, l'établissement et / ou le rétablissement des liens, la prévention, le règlement des conflits.

Source : Code National de déontologie du médiateur



LES AVANTAGES DE LA MÉDIATION

- **la souplesse du processus** : les parties y recourent librement et l'arrêtent quand elles le souhaitent, Le médiateur peut rencontrer personnellement chaque partie, hors de la présence de l'autre : il n'est pas contraint de respecter le principe du contradictoire,
- **un temps réduit,**
- **un coût réduit,**
- **le maintien des relations pour l'avenir** : le but du médiateur est de rétablir la communication,
- **la recherche et l'élaboration d'un accord par les parties elles-mêmes**, au plus près des intérêts de chacun. Les parties gardent de ce fait la maîtrise de leur affaire du début à la fin,
- **la confidentialité**

La médiation peut cependant trouver des limites en fonction de la nature du conflit (les litiges, qui ne concernent que l'interprétation de la loi, ne relèvent pas de la médiation mais du jugement) ou de l'état d'esprit des personnes (les parties se retrouvant en médiation peuvent estimer que leur point de vue est le seul valable. Même si la médiation peut faire changer cette vision des choses, des personnes ne sont pas toujours en mesure de l'accepter).

LES CENTRES DE MÉDIATION DANS LA RÉGION

Il existe plusieurs centres de médiation dans les Hauts-de-France.

Le Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables Hauts-de-France entretient des liens étroits avec deux d'entre eux, le CeMRAD - Centre de Médiation et de Règlement Amiable des Différends qui œuvre sur le territoire de l'ancienne région Picardie et la CAREN - Cour d'Arbitrage de l'Europe du Nord sur le territoire de l'ancienne région Nord Pas-de-Calais.

Retrouvez ci-après l'interview croisée de leurs Présidents respectifs.



L'INTERVIEW CROISÉE



Jean BILLEMONT, Président de la CAREN (en photo, à gauche) & Hubert LEPERS, Président du CeMRAD (en photo, à droite)

Présentez-vous en quelques mots.

Jean BILLEMONT - Je suis avocat au barreau de Lille spécialisé en droit de la construction. Je suis par ailleurs depuis 2022, Président de la CAREN - Cour d'Arbitrage de l'Europe du Nord, dont le Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables et la Compagnie régionale des commissaires aux comptes Hauts-de-France sont membres du Conseil d'Administration, aux côtés d'autres institutions : la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille, la Chambre régionale de Commerce et d'Industrie, l'Ordre des avocats au Barreau de Lille, Nord Médiation, la Chambre Interdépartementale des Notaires du Nord Pas-de-Calais et l'Université de Lille. La CAREN a également pour membres des syndicats patronaux tels que le Medef et la CGPME.

Hubert LEPERS - Je suis expert-comptable et commissaire aux comptes à Amiens et je partage mon temps entre des missions de commissariat aux comptes, d'expertise-comptable et d'évaluation d'entreprise au service d'une clientèle diversifiée de PME et d'associations. J'ai obtenu le D.U de médiateur en 2018 durant la formation initiée par l'Ordre des experts-comptables en partenariat avec la Chambre des Notaires et dispensée par l'IFOMENE, l'Institut de Formation à la Médiation et à la Négociation. Je suis depuis fin 2023 Président du CeMRAD, le Centre de Médiation et de Règlement Amiable des Différends dont le siège est à Amiens.

Comment fonctionne le centre de médiation que vous présidez ?

Jean BILLEMONT - La CAREN comporte une liste de médiateurs composée de professionnels diplômés d'une formation en médiation qui travaillent conjointement avec le comité de médiation, un organe « interne » chargé d'intervenir en appui des médiateurs, constituant les 2 piliers de l'organisation. Ce comité propose pour chaque litige un médiateur, intervient comme une ressource extérieure en cas de difficultés dans le déroulement de la médiation et veille au respect du règlement. La neutralité de la médiation est aussi assurée par ce règlement. Les médiés, qui doivent être des personnes décisionnaires, font appel à la CAREN, généralement par une démarche volontaire, pour avoir l'aide d'un tiers impartial et solutionner un conflit sans passer par la voie des tribunaux.



Hubert LEPERS - Notre centre est une association créée en 2017 rassemblant les 3 professions libérales, les experts-comptables, les notaires et les commissaires de justice. Il a pour objet la mise en place du recours à la médiation judiciaire et conventionnelle. Nous disposons d'un secrétariat qui centralise toutes les demandes de médiation. De ce fait, nous avons pu établir des processus de désignation des médiateurs qui nous permettent d'être particulièrement réactifs afin de respecter l'un des avantages de la médiation : la rapidité. Notre centre fixe les modalités d'intervention des médiateurs et assure la gestion administrative des médiations en-cours. Il assure également la formation permanente des médiateurs en leur donnant accès à des groupes d'analyses de pratiques. En adhérent au CeMRAD, le médiateur s'engage à promouvoir la discipline notamment à travers la participation à des événements. C'est dans ce cadre que nous avons participé au Campus régional au Touquet en 2022 puis à Arras en novembre 2024.

Quelles sont les attentes, les motivations qui ont suscité votre intérêt à la médiation ?

Jean BILLEMONT - Notre organisme a été créé à l'origine par la CCI et l'Ordre des avocats en tant que centre d'arbitrage avec l'objectif d'offrir un service aux entreprises de la région transfrontalière. Initialement compétente uniquement en matière d'arbitrage, la CAREN s'est développée et spécialisée en médiation parce que l'on s'est aperçu qu'il existait

"La médiation est une alternative à la justice étatique dont le retour sur investissement est très avantageux."

Jean BILLEMONT

une complémentarité évidente. La médiation est une alternative à la justice étatique dont le retour sur investissement est très avantageux : moins coûteux, plus rapide et permettant bien souvent de préserver la relation entre les parties en explicitant mieux leurs besoins. La possibilité de jouer alternativement entre ces 2 partitions que sont l'arbitrage et la médiation porte tout l'intérêt de ce mode de règlement des litiges encore malheureusement sous-exploité et pourtant réellement efficace.

Hubert LEPERS - L'opportunité de pouvoir restaurer la paix sociale, qui, selon l'expression de Paul RICOEUR, est la perspective à long terme de la justice, à travers ma fonction de médiateur a été ma première source de motivation. La possibilité de rejoindre un centre rassemblant trois professions libérales en a été une autre. Cette interprofessionnalité en fait sa richesse : les notaires peuvent avoir dans leurs études des successions bloquées par des conflits familiaux et les experts-comptables ont parfois dans leurs clientèles des sociétés dont le développement se trouve entravé par des mésententes entre associés. Le regard extérieur que peut apporter nos professions est un atout pour résoudre ces situations de blocage car le médiateur n'est en aucun cas un expert en charge de solutionner le litige mais un facilitateur de dialogue, les médiés restant maîtres de la solution à trouver.

Quel message souhaitez-vous transmettre aux experts-comptables qui s'intéresseraient à la discipline ?

Jean BILLEMONT - Au-delà des compétences en matière de conseil et d'accompagnement que les experts-comptables pourraient apporter en tant que

médiateurs, le rôle de la profession est d'envisager la discipline comme un service à rendre aux clients et cela en raison de ses nombreux avantages comparés à d'autres procédures. Elle doit davantage s'informer et étudier le bon usage de la médiation pour pouvoir être prescripteur et la considérer comme une pratique indispensable dans certaines situations. C'est d'abord en ce sens que la profession peut se positionner, comme un réel vecteur de communication pour les centres de médiation !

Hubert LEPERS - Je ne peux qu'encourager mes consœurs et confrères à nous rejoindre : la richesse de la formation du D.U. de médiateur axée sur la gestion des émotions et les techniques de communication leur seront fortement utiles tant sur le plan professionnel que personnel. D'autre part, que ce soit en devenant médiateur ou en étant prescripteur, ils contribueront à l'émergence d'une justice participative novatrice plus efficace pour le règlement des conflits.

LES CENTRES DE MÉDIATION EN QUELQUES CHIFFRES

CAREN

1 permanente à temps complet
10 médiations par an en moyenne
30 médiateurs représentant 60%
d'avocats, 20% de chefs d'entreprise
et 20% de magistrats & commissaires
aux comptes
Taux de réussite : 50 à 70%

CeMRAD

1 permanente à temps partiel
25 médiations par an en
moyenne dont 20 judiciaires et 5
conventionnelles
22 médiateurs représentant 12
notaires, 5 commissaires de justice,
3 experts-comptables, 1 Juriste et 1
Consultante RH
Taux de réussite : 75%

Et la conciliation dans tout ça ?

La médiation et la conciliation sont des notions qui sont souvent confondues. Elles ont en effet de nombreux avantages communs tels que la rapidité du processus, la préservation des relations ou encore la confidentialité. Elles se distinguent pourtant par un élément important. Si le médiateur favorise la communication, il permet de renouer le dialogue lorsqu'il a été rompu, il n'intervient pas de

manière active dans la solution du litige, ce sont les parties elles-mêmes qui trouvent la solution. Le conciliateur, en revanche, peut proposer des solutions aux parties. Dans tous les cas, ces tiers sont impartiaux, indépendants, qualifiés et possèdent des qualités d'écoute, d'ouverture d'esprit et d'analyse. ✚

L'INTERVIEW

3 questions à Xavier VERACX, Président de la commission Déontologie et Conciliation

Comment fonctionne la commission que vous présidez au sein du Conseil régional de l'Ordre ?

La commission répond aux interrogations des experts-comptables sur nos règles déontologiques et contribue à la résolution des différends entre experts-comptables et clients ou entre experts-comptables. Notre intervention consiste à faciliter la reprise du dialogue et, si les parties ne trouvent pas d'elles-mêmes un accord, à proposer une conciliation. Je coordonne les travaux de la commission en lien avec les permanents de l'Ordre et les conciliateurs qui sont aussi élus du Conseil. Nous traitons principalement les litiges d'honoraires ou des problématiques de transmission de documents. À partir du moment où la responsabilité civile professionnelle de l'expert-comptable est engagée, la commission ne peut intervenir.

Comment se déroule une conciliation ?

Nous privilégions les conciliations en présentiel, davantage adaptées à la facilitation des échanges, même si la visio-conférence peut être envisagée en cas d'éloignement. L'idée est que les parties puissent s'exprimer librement et exposer leur point de vue, puis avec l'aide du conciliateur, trouver un terrain d'entente. Comme la médiation, c'est une solution peu coûteuse et rapide qui permet la plupart du temps de trouver un accord qui préserve les intérêts de chacune des parties. Le rendez-vous dure en moyenne 1 heure et demie. La présence du représentant légal de chaque partie est essentielle. Ils peuvent se faire assister d'un avocat mais pas se faire représenter. La procédure est confidentielle et le conciliateur est soumis au secret professionnel.



Quel(s) message(s) la commission souhaite transmettre aux experts-comptables ?

Tout d'abord, ils doivent évidemment porter une attention toute particulière à bien respecter nos règles déontologiques, et en particulier la procédure de reprise de dossier et l'exercice du droit de rétention. Il est essentiel de favoriser les échanges en amont de la conciliation et en particulier lorsque des difficultés apparaissent. La plupart des litiges naissent d'une incompréhension et d'un manque de communication. Avant de saisir la commission, j'invite les experts-comptables à tenter de trouver un accord gagnant-gagnant avec leurs clients.

LE CODE DE DÉONTOLOGIE DES EXPERTS-COMPTABLES FAVORISE LA RECHERCHE D'UNE SOLUTION AMIABLE !

En cas de contestation par le client ou adhérent des conditions d'exercice de la mission ou de différend sur les honoraires, les experts-comptables s'efforcent de faire accepter la conciliation avant toute action en justice (extrait de l'article 159 du Code de déontologie des experts-comptables – décret du 30 mars 2012)

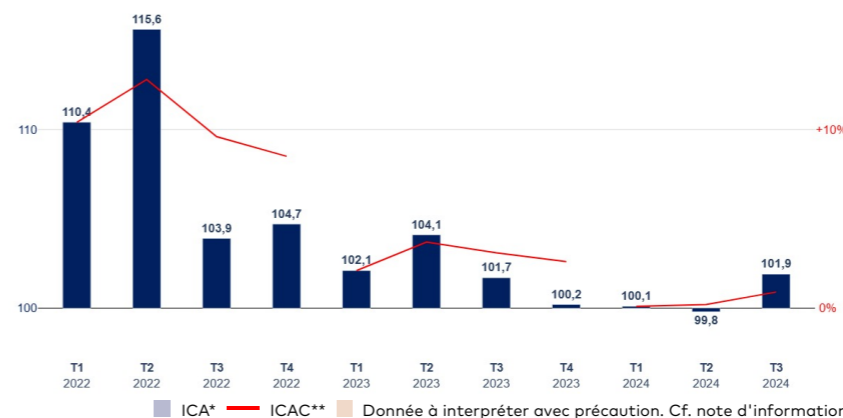
Pour saisir la commission d'un litige, un formulaire est disponible sur le site internet oec-hdf.com ou sur simple demande par mail à litiges@oec-hdf.com.

IMAGE PME 3^{ÈME} TRIMESTRE 2024

L'analyse de l'évolution trimestrielle de l'activité des TPE-PME

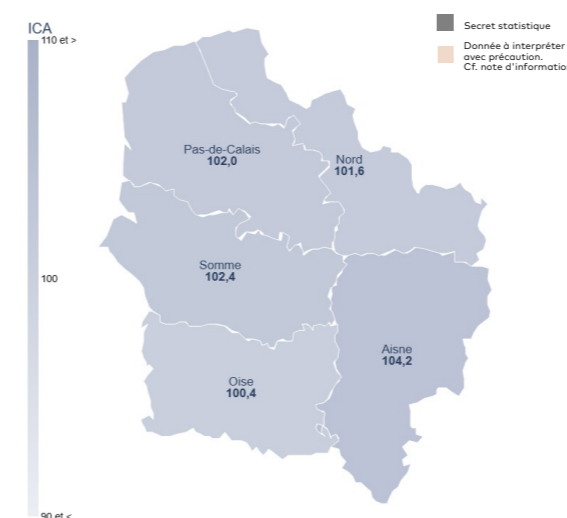
• Au 3^e trimestre 2024, l'indice de chiffre d'affaires (ICA) des 32 000 TPE-PME des Hauts-de-France de notre échantillon est de 101,9, soit une augmentation de chiffre d'affaires de 1,9% en valeur par rapport au 3^e trimestre 2023. La hausse fait suite à la baisse d'activité du 2^e trimestre 2024. Cette performance les place au 1^{er} rang du classement national avec un résultat supérieur de 1,8 point à la moyenne française. L'indice de chiffre d'affaires cumulé (ICAC) indique une progression de CA de 0,9% depuis le début de l'année.

• Il convient également de noter que les résultats présentés dans cette analyse ne sont pas corrigés de l'inflation qui a progressé significativement depuis la fin de l'année 2021. En effet, selon les résultats de l'INSEE, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 1,1% en septembre 2024 sur les 12 derniers mois. La hausse des prix poursuit donc sa décélération. Cette diminution de l'inflation s'explique par la baisse des prix de l'énergie et le ralentissement de ceux des services.



+0,9 %
de hausse cumulée de CA sur la période du 1^{er} au 3^e trimestre 2024 par rapport à la période du 1^{er} au 3^e trimestre 2023

La carte de la région



L'évolution de l'activité trimestrielle par département

- Au 3^e trimestre 2024, les TPE-PME de tous les départements des Hauts-de-France voient leur activité augmenter.
- Les entreprises de l'Aisne (+4,2% en valeur) affichent la plus forte progression, suivies de celles de la Somme (+2,4%) et du Pas-de-Calais (+2%).
- Les structures du Nord (+1,6%) et de l'Oise (+0,4%) enregistrent une performance inférieure à la moyenne régionale (+1,9%).

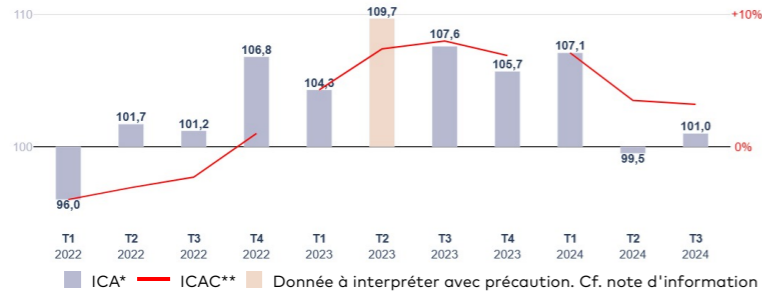
*L'indice de chiffre d'affaires (ICA) mesure l'évolution du CA moyen par entreprise entre une période (ici un trimestre) et la même période de l'année précédente, avec correction des jours ouvrés.
**L'indice de chiffre d'affaires cumulé (ICAC) mesure l'évolution du CA moyen par entreprise de la période du 1^{er} trimestre de l'année N au dernier trimestre présenté de l'année N, par rapport au CA moyen par entreprise de la même période de l'année N-1, avec correction des jours ouvrés.

L'ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ PAR SECTEUR



Boulangerie et boulangerie-pâtisserie (10.71C)

Après la baisse d'activité du précédent trimestre, les 308 TPE-PME de boulangerie-pâtisserie de notre échantillon enregistrent une légère hausse de CA de 1% (en valeur) au 3e trimestre 2024 comparativement au 3e trimestre 2023. En cumulé depuis le début d'année, elles affichent une croissance de 3,2%. Le secteur reste concurrentiel entre les boulangeries-pâtisseries artisanales, les boulangeries industrielles qui se développent et les offres attractives des grandes surfaces alimentaires qui tentent de répondre à la baisse de pouvoir d'achat des ménages. Le segment de la restauration salée constitue toutefois un relais de croissance. Certaines structures s'orientent également vers des segments plus haut de gamme. Par ailleurs, selon le baromètre ISM-MAAF, le nombre d'apprentis tend à diminuer, posant la question de l'attractivité de la filière.



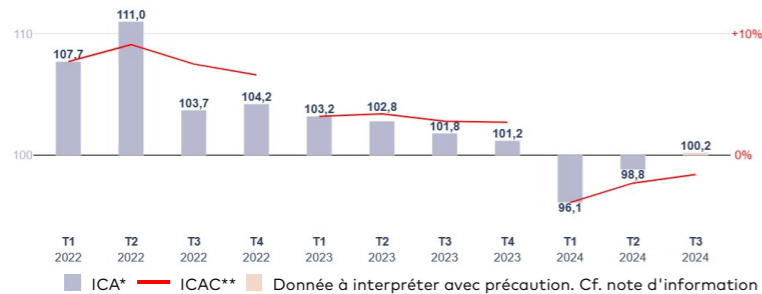
+3,2 %

de hausse cumulée de CA sur la période du 1er au 3e trimestre 2024 par rapport à la période du 1er au 3e trimestre 2023



Construction (F)

Les 4 192 TPE-PME de la construction de l'échantillon enregistrent une légère hausse de leur CA : +0,2% en valeur au 3e trimestre 2024. En cumulé depuis le début d'année, les entreprises de la construction voient leur CA reculer de 1,6%. La FFB maintient ses prévisions pessimistes pour l'année 2024 avec une crise du logement neuf qui ne se dément pas. Les mises en chantier chutent de plus de 13% entre janvier et juillet et les permis de construire reculent de près de 10% sur la même période. La croissance de l'activité d'amélioration-entretien poursuit sa décélération (+1,1% entre les 2e trimestres 2023 et 2024). La CAPEB confirme la tendance morose avec une recul d'activité de 5% en glissement annuel dans sa note de conjoncture du 3e trimestre 2024. L'activité entretien-amélioration recule de 1%. En parallèle, l'activité en amélioration de la performance énergétique des logements diminue également de 0,5% ce trimestre. La trésorerie des entreprises est impactée en lien avec la baisse de l'activité et l'allongement des délais des délais de paiement des clients.



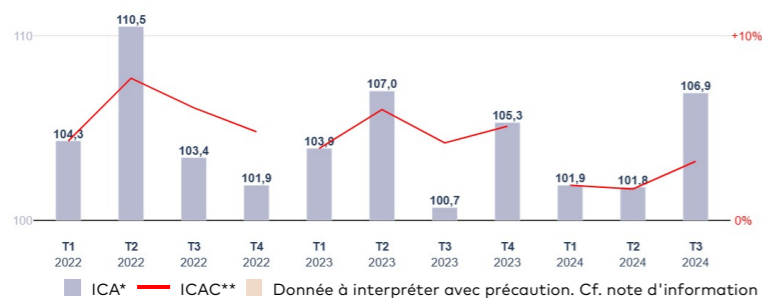
-1,6 %

de baisse cumulée de CA sur la période du 1er au 3e trimestre 2024 par rapport à la période du 1er au 3e trimestre 2023



Entretien et réparation de véhicules automobiles légers (45.20A)

Les 591 TPE-PME d'entretien et réparation de véhicules automobiles légers de l'échantillon affichent un douzième trimestre consécutif de hausse d'activité (+6,9% en valeur par rapport au 3e trimestre 2023) et une progression de 3,2% en cumulé depuis le début d'année. Selon le baromètre Mobilians-Solware, le CA reste porté par l'augmentation des prix liée à la hausse du coût des pièces mais par la hausse des salaires. Selon Xerfi, le vieillissement du parc automobile et l'essor du leasing qui entraînent de plus fréquentes visites chez les professionnels, constituent des moteurs de croissance pour les entreprises du secteur. Par ailleurs, l'introduction de voitures plus modernes, équipées de dispositifs d'aides électroniques et de moteurs électriques, devrait entraîner une légère augmentation du chiffre d'affaires pour les garages d'ici 2030 selon une étude réalisée par le cabinet TCG Conseil pour Mobilians.



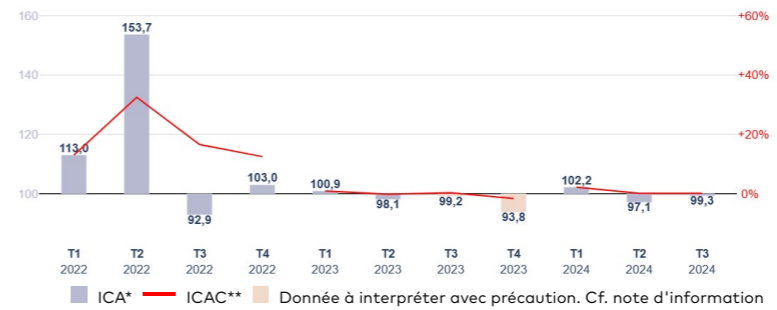
+3,2 %

de hausse cumulée de CA sur la période du 1er au 3e trimestre 2024 par rapport à la période du 1er au 3e trimestre 2023



Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé (47.71Z)

Les 376 TPE-PME du commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé de l'échantillon enregistrent une nouvelle baisse de CA de 0,7% en valeur au 3e trimestre 2024 mais une légère hausse de 0,1% en cumulé depuis le début d'année. La période inflationniste actuelle joue contre le secteur avec des ménages qui devraient, cette année encore, opérer des arbitrages au détriment de l'habillement. De plus, les entreprises du secteur font face à la concurrence toujours plus forte des plateformes en ligne de vente de seconde main, mais aussi des spécialistes de la vente en ligne et des grands acteurs de la vente directe depuis l'étranger.



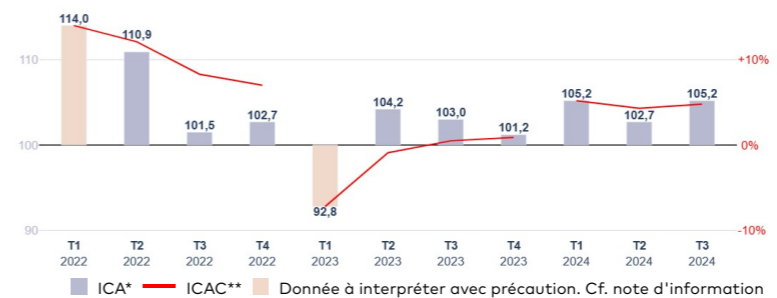
+0,1 %

de hausse cumulée de CA sur la période du 1er au 3e trimestre 2024 par rapport à la période du 1er au 3e trimestre 2023



Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé (47.73Z)

Les 992 pharmacies de l'échantillon voient leur activité croître pour le sixième trimestre consécutif : +5,2% lors du 3e trimestre, comparativement à la même période de l'année précédente. En cumulé depuis le début d'année, la hausse atteint 4,8%. Toutefois, les signes d'inquiétude sont présents. Une enquête de la Fédération des pharmaciens d'officine réalisée auprès de plus de 2 600 structures révèle des difficultés de trésorerie : 20% d'entre elles présentent un bilan négatif avec une part qui monte à 40% pour les jeunes installés (moins de 2 ans d'ancienneté). 73% des répondants indiquent que leur trésorerie a diminué sur la dernière année et 20% ont déclaré une trésorerie négative, soit 8 points de plus en un an. L'Union des syndicats de pharmaciens d'officine fait état d'une érosion du taux de marge brute de 5% en 2023, qui passe sous la barre des 30%, résultat confirmé par les données Image PME provenant des liasses fiscales 2023.



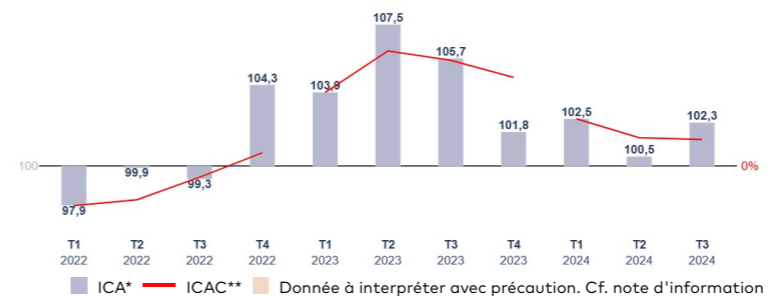
+4,8 %

de hausse cumulée de CA sur la période du 1er au 3e trimestre 2024 par rapport à la période du 1er au 3e trimestre 2023



Commerces de détail d'optique (47.78A)

Les 389 opticiens de notre échantillon affichent un huitième trimestre de hausse de leur activité avec une progression de 2,3% en valeur au 3e trimestre 2024 par rapport à la même période de l'année précédente. En cumulé depuis le début d'année, les entreprises du secteur voient leur CA augmenter de 1,4%. Le contexte inflationniste entraîne une augmentation des coûts pour les acteurs de la filière et des consommateurs qui descendent en gamme pour leurs lunettes. Par ailleurs, les conditions météorologiques défavorables durant le trimestre ont pu avoir un impact négatif sur les ventes de lunettes de soleil. Le secteur devrait néanmoins continuer à profiter d'une demande croissante pour des produits personnalisés de haute qualité, ainsi que d'une hausse de la demande liée au vieillissement de la population.



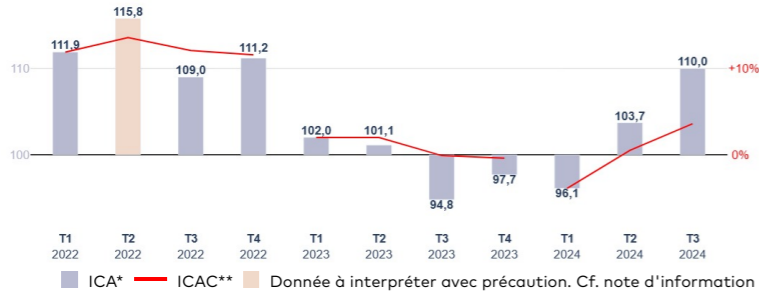
+1,4 %

de hausse cumulée de CA sur la période du 1er au 3e trimestre 2024 par rapport à la période du 1er au 3e trimestre 2023



Transports routiers de fret (49.41)

Les 467 TPE-PME des transports de fret de notre échantillon poursuivent leur croissance avec une progression de CA de 10% en valeur au 3e trimestre 2024. En cumulé depuis le début d'année, les entreprises du secteur voient leur activité croître de 3,6%. Selon la Fédération nationale du transport routier, l'activité au 3e trimestre a stagné par rapport au précédent trimestre et devrait continuer de rester à un niveau bas jusqu'à la fin d'année. Elle indique également que les effectifs salariés ont diminué lors du 3e trimestre 2024 et continueront de baisser au 4e trimestre 2024, par rapport aux trimestres précédents. De plus, près de la moitié des entreprises du secteur rencontrent des difficultés de recrutement, d'après l'enquête de l'INSEE réalisée en juillet 2024.



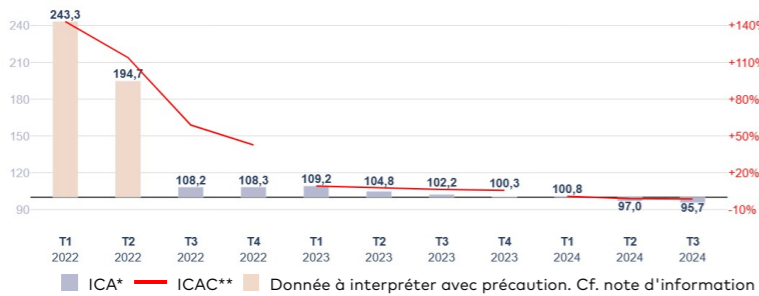
+3,6 %

de hausse cumulée de CA sur la période du 1er au 3e trimestre 2024 par rapport à la période du 1er au 3e trimestre 2023



Hébergement et restauration (I)

Les 2 484 structures de l'hébergement et restauration de l'échantillon enregistrent une baisse de CA de 4,3% (en valeur) au 3e trimestre 2024, soit un deuxième trimestre consécutif de diminution d'activité et de 1,5% en cumulé depuis le début d'année. En effet, malgré la tenue des Jeux Olympiques, la fréquentation touristique de la saison estivale 2024 a reculé de 1% par rapport à la saison 2023, soit 2,5 millions de nuitées en moins au sein des hébergements collectifs selon l'INSEE (il est à noter que ces chiffres concernent la période de mai à août, tous types d'hébergement confondus). Tendance confirmée par Atout France avec une moindre fréquentation des hébergements collectifs marchands en juillet août. Par ailleurs, les considérations budgétaires sont la première raison de non-départ, pour 36% des non-partants. D'autres opèrent des arbitrages. Ainsi, 27% des Français déclarent être moins allés au restaurant cette année.



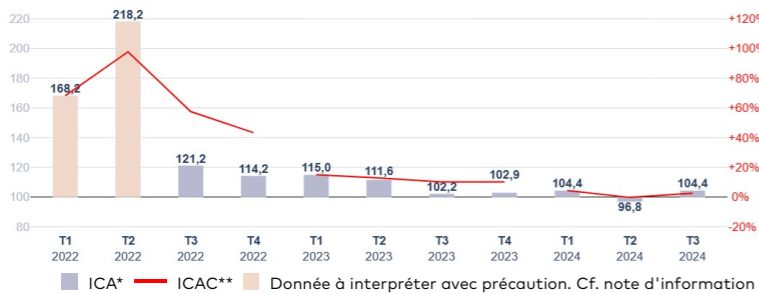
-1,5 %

de baisse cumulée de CA sur la période du 1er au 3e trimestre 2024 par rapport à la période du 1er au 3e trimestre 2023



Hôtels et hébergement similaire (55.10Z)

Les 195 hôtels de l'échantillon voient leur CA progresser de 4,4% en valeur lors du 3e trimestre 2024 et de 2,5% en cumulé depuis le début d'année. Les résultats sont donc meilleurs que ceux enregistrés au niveau national. Selon l'INSEE, durant la période de mai à août, les hôtels ont affiché un déficit de fréquentation de 2,2 millions de nuitées par rapport à 2023, soit une diminution de 2,5%. Les clients venant de l'étranger sont moins nombreux à séjourner dans les hôtels qu'en 2023 (-2,3%), avec toutefois des disparités selon les pays de provenance. En effet, la clientèle européenne a été moins importante dans les hôtels qu'en 2023 (-14,3% pour les Britanniques, -6,2% pour les Italiens et -5,1% pour les Espagnols), tandis que la fréquentation de la clientèle extra-européenne a progressé (+14% pour les Américains).



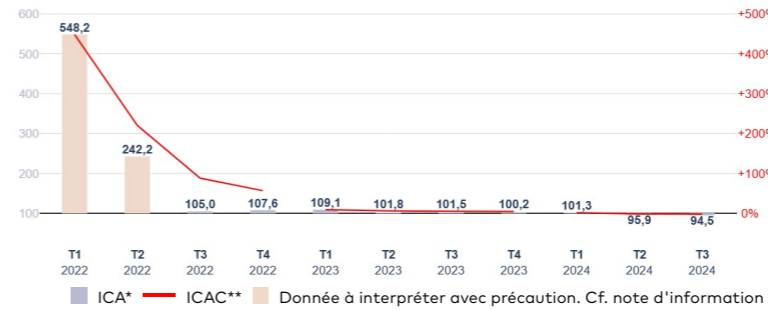
+2,5 %

de hausse cumulée de CA sur la période du 1er au 3e trimestre 2024 par rapport à la période du 1er au 3e trimestre 2023



Restauration traditionnelle (56.10A)

Les 962 restaurants traditionnels de l'échantillon ont vu leur CA se réduire au 3e trimestre 2024 (-5,5%), après une baisse au 2e trimestre 2024 (-4,1%). En cumulé depuis le début d'année, la diminution atteint 2,1%. Selon la 20e Revue stratégique de Food Service Vision rendue publique mi-septembre, les performances du secteur ont été décevantes (malgré l'effet JO). Les conditions météorologiques défavorables et le contexte politique, qui a généré un réflexe attentiste des consommateurs, ont eu un impact négatif pour les entreprises du secteur. En outre, les difficultés sur le pouvoir d'achat continuent de peser sur le secteur : selon Atout France, 27% des Français déclarent être moins allés au restaurant cette année.



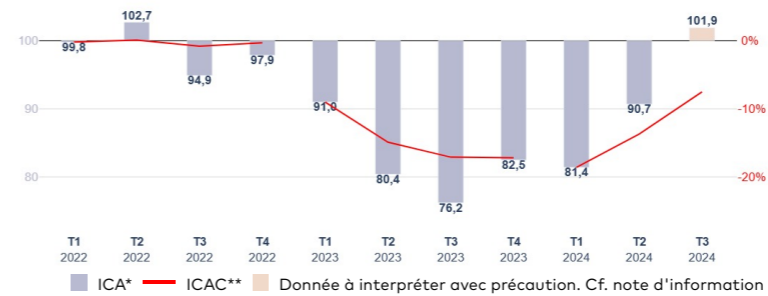
-2,1 %

de baisse cumulée de CA sur la période du 1er au 3e trimestre 2024 par rapport à la période du 1er au 3e trimestre 2023



Agences immobilières (68.31Z)

Après huit trimestres consécutifs de diminution de leur CA, les 510 agences immobilières de l'échantillon affichent une hausse d'activité de 1,9% au 3e trimestre 2024 en glissement annuel (mais avec un effet de base très favorable). En cumulé depuis le début d'année, les agences immobilières de la région voient leur CA reculer de 7,5%. La chute des ventes de logements pèse lourdement sur le secteur immobilier : 783 000 ventes entre août 2023 et juillet 2024 soit -20% sur un an. Le nombre de défaillances poursuit sa hausse : +30% au 3e trimestre en glissement annuel selon l'étude Altarea du 3e trimestre 2024. Mais la baisse des taux de crédit immobilier semble se poursuivre, passant sous la barre des 3,6% selon l'Observatoire Crédit Logement. De son côté, la FNAIM prévoit, dans sa note de conjoncture de septembre 2024, un palier de stabilisation des ventes à un niveau bas, d'ici la fin d'année 2024.



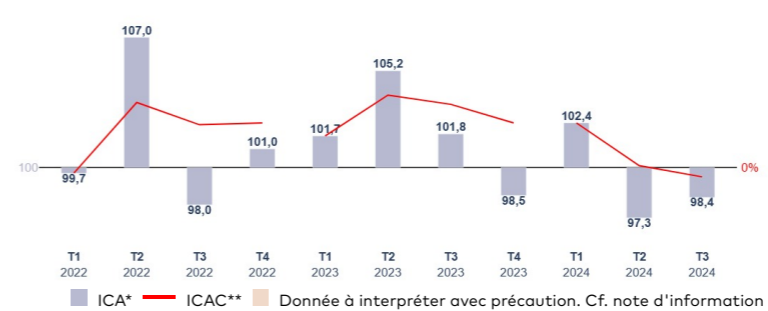
-7,5 %

de baisse cumulée de CA sur la période du 1er au 3e trimestre 2024 par rapport à la période du 1er au 3e trimestre 2023



Coiffure (96.02A)

Les 874 entreprises de coiffure de l'échantillon enregistrent un deuxième trimestre consécutif de baisse d'activité : -1,6% au 3e trimestre après la baisse de 2,7% au 2e trimestre. En cumulé depuis le début d'année, le CA des entreprises de coiffure recule également (-0,5%). Mais l'activité reste pénalisée par les tensions sur le pouvoir d'achat des clients, qui tendent à réduire leurs dépenses et espacer leurs visites. Le développement du « Do it yourself » constitue également un frein à l'activité des salons de coiffure. En atteste le développement des ventes des tondeuses ou des produits de coloration comme le révèlent les données Insee / Xerfi publiées dans l'étude Skema Conseil de février 2024. Pour faire face à ces évolutions, les coiffeurs diversifient leurs offres : prestations plus haut de gamme, services spécialisés (services « barbiers » pour répondre à la hausse de la demande masculine, lissage brésilien...).



-0,5 %

de baisse cumulée de CA sur la période du 1er au 3e trimestre 2024 par rapport à la période du 1er au 3e trimestre 2023

SOURCES & MÉTHODOLOGIE

Les données proviennent de la base de données Statexpert, construite à partir des télédéclarations sociales et fiscales réalisées par les experts-comptables pour le compte de leurs clients, les TPE-PME. Les données présentées ici sont issues des informations provenant des déclarations mensuelles et trimestrielles de TVA (EDI-TVA). Il s'agit du chiffre d'affaires (CA) déclaré par les entreprises sur les déclarations de TVA des périodes concernées.

Les données trimestrielles sont basées sur un échantillon d'environ 32 000 entreprises au niveau régional. Les données ont été calculées sur un périmètre d'entreprises présentes lors d'une période analysée et lors de la même période de l'année précédente, qui n'ont pas changé de code NAF et dont l'établissement principal n'a pas changé de département entre ces deux périodes. Les évolutions sont calculées en glissement annuel (une période par rapport à la même période de l'année précédente) et corrigées des jours ouvrés.

Les entreprises dont le CA mensuel ou trimestriel dépasse 3 fois l'écart-type du CA mensuel ou trimestriel moyen des entreprises du même secteur d'activité (niveau 1 - sections) ont été écartées de l'analyse. Les entreprises réalisant un chiffre d'affaires annuel supérieur à 50 millions d'euros sont également écartées de l'échantillon analysé.

Afin de prendre en compte encore plus finement les impacts de la crise sanitaire, les mesures de restriction et le confinement, certains filtres ont pu être désactivés, notamment ceux excluant les entreprises dont le CA était à 0 sur les périodes analysées ou cumulant au moins la moitié de leurs déclarations à 0 sur la dernière année. Certaines déclarations à néant réalisées lors des mois de confinement, de restriction ou lors du mois de juillet ont pu être prises en compte afin de rendre compte de la réalité de l'activité des entreprises.

L'indice de chiffre d'affaires (ICA) mesure l'évolution du CA moyen par entreprise entre une période (ici un trimestre) et la même période de l'année précédente, avec correction des jours ouvrés. L'ICA est affiché dans les cartes et graphiques en base 100 en N-1. Un ICA de 102,1 signifie une augmentation de 2,1% par rapport à la même période de l'année précédente.

Effet de base : un effet de base peut survenir lorsque l'évolution d'une variable entre N et N-1 varie non pas en raison d'une variation du niveau de la variable entre ces deux dates, mais principalement en raison de l'évolution antérieure (entre N-1 et N-2). À titre d'exemple, si une entreprise a subi une forte baisse d'activité entre N-1 et N-2, alors il y a plus de chance que l'évolution soit positive entre N et N-1.

L'indice de chiffre d'affaires cumulé (ICAC) mesure l'évolution du CA moyen par entreprise de la période du 1er trimestre de l'année N au dernier trimestre présenté de l'année N, par rapport au CA moyen par entreprise de la même période de l'année N-1, avec correction des jours ouvrés. L'ICAC est affiché en évolution en % dans les graphiques.

Les secteurs correspondent à la nomenclature d'activités française NAF rév. 2, 2008 (édition 2015)

- Niveau 1 (sections), soit 21 secteurs.

- Niveau 5 (sous-classes), soit 732 secteurs.

Pour en savoir plus sur l'actualité et les spécificités économiques, financières, juridiques, comptables, fiscales et sociales, consultez les analyses sectorielles sur www.bibliordre.fr



Retrouvez le replay de l'épisode de l'opération digitale les **Jeudis de l'Ordre** de novembre 2024 dédié au baromètre et intitulé « *Image PME, l'outil indispensable pour suivre en temps réel l'activité économique de vos clients* »



À LA DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE

L'OFFRE MUSÉALE DANS LES HAUTS-DE-FRANCE À LA DÉCOUVERTE DU PATRIMOINE MUSÉAL DES HAUTS-DE-FRANCE

Carrefour d'histoire et de culture, la région Hauts-de-France invite à un voyage fascinant à travers ses musées. D'anciens sites industriels réhabilités en temples artistiques aux demeures historiques témoins des époques fastueuses, l'offre muséale régionale conjugue traditions et modernité. Des trésors du Louvre-Lens aux dentelles de Caudry, découvrez une mosaïque culturelle inédite où art, histoire et architecture se rencontrent.

UNE RICHESSE ARTISTIQUE EXCEPTIONNELLE

Le Louvre-Lens, installé sur un ancien site minier, symbolise la reconversion d'un paysage industriel en haut lieu culturel. Inauguré en 2012, ce musée se distingue par son architecture de verre et d'acier, œuvre de l'agence SANAA. Son espace central, la Galerie du Temps, traverse 5 000 ans d'histoire en réunissant des œuvres majeures issues des collections du Louvre. Cette disposition chronologique inédite invite à une réflexion sur les civilisations, où le visiteur contemple des chefs-d'œuvre allant de l'Égypte antique à la Renaissance. Le musée fait dialoguer les époques, offrant ainsi une expérience immersive unique où les grands moments de l'histoire se croisent et se répondent. À quelques kilomètres, le musée La Piscine de Roubaix témoigne d'un patrimoine industriel réhabilité avec éclat. Aménagé dans une ancienne piscine Art déco conçue par Albert Baert dans les années 1930, le musée séduit par ses mosaïques, verrières et bassins conservés. Ce lieu unique conjugue l'élégance des arts décoratifs avec une collection éclectique de sculptures, peintures modernes et textiles, faisant dialoguer mémoire ouvrière et création contemporaine. L'espace aquatique, métamorphosé en galerie d'art, crée une atmosphère où l'histoire et l'art se mêlent de manière saisissante.

Le Palais des Beaux-Arts de Lille, fondé en 1809 sous Napoléon I^{er}, illustre la vocation muséale ancienne

de la région. Considéré comme l'un des plus grands musées de France, il expose une impressionnante collection de peintures, de sculptures et d'objets d'art, avec des pièces majeures de Rubens, Goya ou Delacroix. Sa rénovation au XXI^e siècle en a fait un lieu de diffusion artistique incontournable. Chaque salle du palais, magnifiquement restaurée, raconte une époque, du Moyen Âge aux courants contemporains, offrant aux visiteurs une immersion totale dans l'histoire de l'art.

DES LIEUX OÙ LE PASSÉ INDUSTRIEL REVIT

À Chantilly, le musée Vivant du Cheval, fondé en 1982 dans les Grandes Écuries du domaine, offre une expérience immersive dans l'univers équestre. Construit au XVIII^e siècle par Jean Aubert pour le prince de Condé, cet édifice majestueux incarne l'apogée de l'architecture équestre. Le musée présente des collections sur l'art et l'histoire du cheval, tout en proposant des démonstrations de dressage qui célèbrent une tradition vivante. Ce lieu incontournable reflète la passion séculaire pour le cheval dans cette région, véritable centre de culture équestre où l'art du cheval se transmet de génération en génération.

La Villa Cavrois à Croix, chef-d'œuvre de l'architecte Robert Mallet-Stevens, incarne l'innovation moderniste des années 1930. Construite pour l'industriel Paul Cavrois, elle reflète l'alliance du

fonctionnalisme et du luxe. Restaurée en 2015, elle offre un témoignage architectural saisissant sur les mutations esthétiques de l'entre-deux-guerres. La villa, avec ses lignes épurées et ses matériaux novateurs, constitue un modèle de modernité et d'audace, mettant en lumière l'harmonie entre design et confort.

PLONGÉE DANS L'HISTOIRE ET L'ARTISANAT

Le musée des Dentelles et Broderies de Caudry célèbre l'art textile, fleuron de l'industrie régionale. En retraçant l'histoire de la dentelle mécanique née au XIX^e siècle, il met en lumière un savoir-faire minutieux qui a habillé les élites du monde entier, jusqu'aux robes de mariée royales. La visite du musée permet d'admirer des pièces d'exception tout en découvrant les techniques de fabrication et l'impact de l'industrie de la dentelle sur la région.

Dans l'Aisne, le musée Matisse au Cateau-Cambrésis, fondé par le maître lui-même en 1952, offre une immersion intime dans son univers. Les œuvres exposées, enrichies par des contributions d'amis artistes, révèlent une vision plurielle de l'art moderne, marquée par la couleur et la liberté d'expression. Le musée présente un parcours fascinant à travers les différentes étapes de l'œuvre de Matisse, offrant ainsi un regard privilégié sur l'évolution de l'un des plus grands peintres du XX^e siècle.

Le musée de la Chartreuse de Douai, installé dans un ancien monastère fondé en 1559, propose une collection d'art ancien remarquable, avec des peintures flamandes et hollandaises qui plongent le visiteur dans l'âge d'or du Nord. Le cadre historique du musée, avec ses cloîtres et ses jardins, enrichit cette exploration artistique en apportant une touche de sérénité, parfaite pour apprécier les chefs-d'œuvre exposés.

UNE MOSAÏQUE CULTURELLE À EXPLORER

Qu'il s'agisse d'histoire, d'art ou d'architecture, l'offre muséale des Hauts-de-France invite à un voyage à travers les siècles. Chaque musée est une pièce d'un vaste puzzle historique, où le patrimoine se vit, se découvre et se transmet. Des galeries impériales aux cités ouvrières réinventées, cette région inspire la curiosité et le respect pour un passé riche de sens et de beauté. ▢

LES 10 MUSÉES INCONTOURNABLES DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

1. LOUVRE-LENS

Peu le savent, mais c'est Jacques CHIRAC qui décida en 2004 que Lens accueillerait la première antenne décentralisée du plus célèbre musée du monde.
Sources : lemoniteur.fr et francetvinfo.fr



2. MUSÉE VIVANT DU CHEVAL À CHANTILLY

L'engagement du musée à offrir une expérience éducative pour toute la famille s'est récemment traduit par l'intégration de bornes sensorielles et de panneaux interactifs pour découvrir l'univers en toute immersion !
Source : oisetourisme.com



3. PALAIS DES BEAUX-ARTS À LILLE

En 1881, le maire de Lille décida la construction du Palais des Beaux-Arts pour accueillir les collections grandissantes d'œuvres récoltées par la ville. Pour collecter des fonds, une loterie a notamment été organisée, une initiative audacieuse pour l'époque !
Source : photo libre de droits

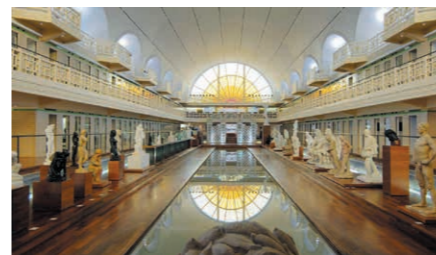
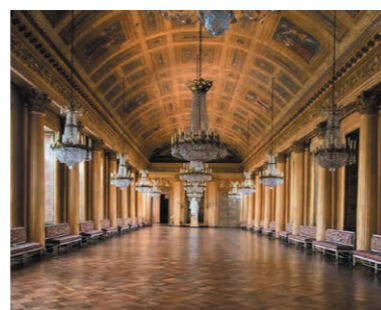
4. LAM - LILLE MÉTROPOLITAIN MUSÉE D'ART MODERNE

En attendant sa réouverture prévue début 2026, le parc de sculptures qui entoure le musée vous offre une expérience artistique unique et est régulièrement le théâtre d'événements en plein air accessibles à tous.
Source : lacart.fr



5. MUSÉE DU CHÂTEAU DE COMPIÈGNE

En plus d'être, aux côtés de Versailles et de Fontainebleau, l'une des trois plus importantes résidences royales et impériales françaises, le château abrite également le musée national de la voiture, qui expose une collection unique de véhicules hippomobiles et automobiles du XVII^e au début du XX^e siècle.
Source : okupy.fr



6. MUSÉE DE LA PISCINE À ROUBAIX

Inauguré en 2001, le musée est installé dans l'ancienne piscine municipale Art déco fermée en 1985 en raison de la fragilité de sa voûte. Cette piscine était alors considérée comme la plus belle de France !
Source : radiofrance.fr



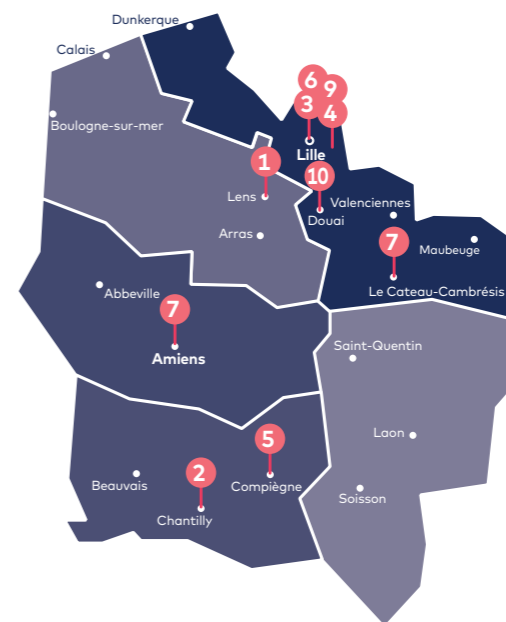
8. MUSÉE MATISSE DU CATEAU-CAMBRÉSIS

Créé par Henri Matisse en 1952 dans sa ville natale, ce musée emblématique a rouvert ses portes en novembre 2024 après 18 mois de travaux d'agrandissement et de rénovation ayant permis d'ajouter près de 1 000 m² et proposant une scénographie totalement repensée.
Source : francetvinfo.fr



10. MUSÉE DE LA CHARTREUSE DE DOUAI

Installé dans un ancien couvent des Chartreux datant du XVII^e siècle, les bâtiments qui l'abritent reflètent trois époques distinctes : un hôtel particulier antérieur à l'arrivée des Chartreux (1559-1620), leur installation (1662-1690), et la construction de la chapelle en 1722.
Source : visit-douai.co.uk



7. MUSÉE DE PICARDIE À AMIENS

Inauguré en 1867 en présence de Napoléon III, ce musée vaut le détour tant par son architecture que par ses remarquables collections, allant de la Préhistoire à nos jours.
Source : amiens-tourisme.com



9. VILLA CAVROIS À CROIX

Aujourd'hui chef d'œuvre architectural, la villa Cavrois a été réquisitionnée pendant la Seconde Guerre mondiale par l'armée allemande et transformée en caserne. Après la guerre, elle a subi des périodes d'abandon et de vandalisme, malgré son classement comme monument historique en 1990.
Source : groupes-pasdecals.com

LA RICHESSE CULTURELLE DE LA RÉGION EN QUELQUES CHIFFRES

Les Hauts-de-France c'est 84 musées... mais pas que ! C'est aussi :

5 inscriptions au Patrimoine Mondial de l'UNESCO : le Bassin minier Nord-Pas de Calais, les Beffrois, la Citadelle d'Arras, les Géants du nord et le Marais Audomarois

6 monuments nationaux : la Colonne de la Grande Armée à Wimille, la Villa Cavrois à Croix, la Cathédrale d'Amiens, la Cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts, le Château de Coucy et le Château de Pierrefonds

174 sites classés

1000 sites et lieux de visites

23,9 millions de visiteurs en 2023 sur les sites et lieux de visites culturels, de loisirs et de nature

L'INTERVIEW

3 questions à Annabelle TÉNÈZE,
Directrice du Louvre-Lens

Le Louvre-Lens est reconnu pour son architecture moderne et ses espaces ouverts. Comment cette conception influence-t-elle la façon dont les visiteurs découvrent les œuvres et interagissent avec le musée ?

Le Louvre-Lens est un musée qui ouvre les bras. Nous étions d'ailleurs ravis d'accueillir l'Ordre des experts-comptables Hauts-de-France pour sa cérémonie de prestation de serment en 2022, un événement mémorable ! Par son architecture, son projet paysager, sa muséographie, sa politique de médiation et d'arts vivants, il est le lieu de tous les dialogues. Du musée au parc, du parc au musée, intérieur et extérieur se répondent tout en transparences, reflets et jeux de lumières. Dans la Galerie du temps, cœur battant du Louvre-Lens, les œuvres y dialoguent et se présentent aux visiteuses visiteurs comme nulle part ailleurs. Chacun peut y construire en liberté, sans mur, son propre récit.

Depuis son ouverture, le Louvre-Lens a accueilli de nombreuses expositions temporaires prestigieuses. Pouvez-vous nous parler d'une exposition particulièrement marquante, tant par son contenu que par son impact sur le public et la région ?



J'évoquerai sans hésiter l'année 2024 toute entière marquée par un chantier historique : le renouvellement complet de la Galerie du temps. Espace unique offrant plus de 5 000 ans d'histoire de l'art et de l'humanité d'un seul regard, cette nouvelle Galerie présente désormais 250 nouveaux chefs d'œuvre du musée du Louvre, enrichis de prêts de collections nationales et de regards

contemporains, dans un parcours entièrement revisité. Ce renouvellement a pris forme dans un chantier hors-norme de médiation participative, ayant associé plus de 200 habitantes et habitants dans la conception des cartels de l'ensemble des œuvres.

Quels sont, selon vous, les principaux atouts du Louvre-Lens qui en font une destination incontournable parmi les musées des Hauts-de-France, et comment le musée continue-t-il à se renouveler pour enrichir l'expérience des visiteurs ?

Plus qu'un musée, le Louvre-Lens est une cité culturelle, un lieu de vie, un Louvre « en partage ».



La relation aux publics y est essentielle pour faire tomber les barrières, nous retrouver, échanger. Elle est au cœur de nos actions. Musée-parc, le Louvre-Lens propose de nombreuses activités pour toutes et tous, et notamment une programmation estivale gratuite à destination des familles, ainsi qu'une riche programmation culturelle d'arts vivants, d'ateliers et de conférences. Accessible gratuitement pour tous les publics, la nouvelle Galerie du temps est l'emblème des engagements renouvelés du musée pour ouvrir et partager l'art et la culture au plus grand nombre. Le musée entretient par ailleurs une relation continue avec les entreprises (dont plusieurs cabinets d'expertise comptable et des mécènes régionaux engagés), auxquels il propose une expérience globale du musée.



Sources article

Le Figaro - Destination Roubaix, pour son patrimoine industriel et son foisonnement culturel - lefigaro.fr
La Voix du Nord - le Palais des Beaux-Arts de Lille - lavoixdunord.fr
Le Point - Matisse, l'homme du Nord - lepoint.fr

Autres sources

louvrelens.fr, chateaudechantilly.fr, roubaix-lapiscine.com, musee-dentelle.caudry.fr, pba.lille.fr, museematisse.fr, villacavrois.fr, museedelachartreuse.fr, chateaudecompiegne.fr

PORTRAIT DE FAMILLE

Jeunes inscrit(e)s, en réinscription, inscription secondaire ou en transfert d'une autre région.
Nous souhaitons la bienvenue aux experts-comptables qui ont rejoint les Hauts-de-France en octobre et décembre 2024.

Dans l'Aisne

Nicolas LAMOUREUX, à SAINT-QUENTIN

Dans le Nord

Elvire BINI, à MARCQ-EN-BARŒUL
Damien DEFFRENNE, à LEERS
Véronique DEGRYSE, à DUNKERQUE
Jordan DELACOURT, à LAMBRES-LEZ-DOUAI
Raphaëlle DEMAY, à DENAIN
Boubacar DIALLO, à LILLE
Antoine GUERILLOT, à RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE
Marc-Antoine HERBET, à MARQUETTE-LEZ-LILLE
Valentine HOUPPERMANS, à LA MADELEINE
Florence LALÉ, à LILLE
Christophe LEMAIRE, à TOURCOING
Romain PREVOST, à LOMME

Dans l'Oise

Kévin CABELLO, à BEAUVAIS
Richard DEBACKER, à LACROIX-SAINT-OUEN
Valentin DE MORAIS, à CHANTILLY
Patrice DUMAN, à NOAILLES
Lorry FOUCAN, à BEAUVAIS
Salomia HAPRIAN, à VILLERS-SOUS-SAINT-LEU
Héloïse HEDAN, à MONTATAIRE
Julie LE ROY, à VILLERS-SOUS-SAINT-LEU
Méganne LUONG-WHITEHOUSE, à PUISEUX-LE-HAUBERGER
Odile ROSO, à BEAUVAIS
Morgane VIGNERON, à SENLIS

Dans le Pas-de-Calais

Christelle BARA, à WIMEREUX
Sylvain HAPPY DJEUMO à SALLAUMINES
Benoît LEMAIRE, à BLENDÉCQUES
Clara LOGIE, à LIEVIN
Didier MICHAUDET, à SAINT-MARTIN-BOULOGNE

Dans la Somme

Anthony BONNARD, à AMIENS
Luc MACREZ, à ABBEVILLE
Christian TURQUIER, à AMIENS

Bienvenue également aux deux nouveaux experts-comptables en entreprise

Patrick BRUYERE, à MONDREPUIS (02)
Stéphane BRILLON, à HALLUIN (59)

Et n'oublions pas celles et ceux qui sont parti(e)s pour une autre région, une autre orientation professionnelle ou une retraite active ! Nous leur souhaitons « bon vent » !

Philippe AERTS, Gonzague BINAULD, Philippe BONDU, Régis BRIET, Dominique CAVEL, Sylvain DELNATTE, Raphaël DEMEESTERE, Benoît DE REU, Claudine DESHORGUE, Moussa DIALLO, Jean-Paul FLINOIS, Franck GLEDEL, Benoît KINGET, Joseph LAIGNEL, Vincent LEMAIRE, Jean-Marie MANLAY, Bertrand MIQUEL, Frédéric OBLET, Isabelle OBLET, Hélène QUEMOUN, Pascale SEYMAND, Jacques WAGNON, Henri WEDIER, Emmanuel WINDAL.

C'EST AVEC TRISTESSE QUE NOUS AVONS APPRIS LES DÉCÈS DE

Jules LECOUTRE

Expert-comptable retraité ayant exercé à Beauvais, survenu le 14 juillet 2024

Michel PLICHON

Expert-comptable retraité ayant exercé à Solesmes, survenu le 1^{er} décembre 2024

Marcel SOUDIER

Expert-comptable retraité ayant exercé à Saint-Quentin, survenu le 28 décembre 2024

En ces douloureux moments, nous adressons nos bien sincères condoléances aux familles et les assurons de toute notre sympathie.

AGENDA

Prenez d'ores et déjà note des dates de l'année 2025

Conseil Régional de l'Ordre

26 MARS, 27 MAI, 11 JUILLET,
10 OCTOBRE & 19 DÉCEMBRE

Les 5 réunions du Conseil de l'année

18 & 19 NOVEMBRE

Le campus à Mégacité,
centre d'exposition & de congrès à Amiens

Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes

10 AVRIL, 10 JUILLET,
16 OCTOBRE & 11 DÉCEMBRE

Les 4 réunions du Conseil de l'année

6 & 7 OCTOBRE

Les Universités d'automne
à l'hôtel Hermitage Gantois à Lille



JOB DATING

pour la profession du
conseil & du chiffre

Le mardi 17 juin 2025

de 9h à 12h30

à Amiens et Lille



RENCONTREZ. ÉCHANGEZ. RECRUTEZ.
CONSTRUISONS VOTRE AVENIR !

Pour plus d'informations, scannez le QR code



Vous êtes
à deux doigts
d'entreprendre ?



Bénéficiez de 3 rendez-vous offerts avec un expert-comptable
de votre choix pour étudier votre projet.

www.business-story.biz



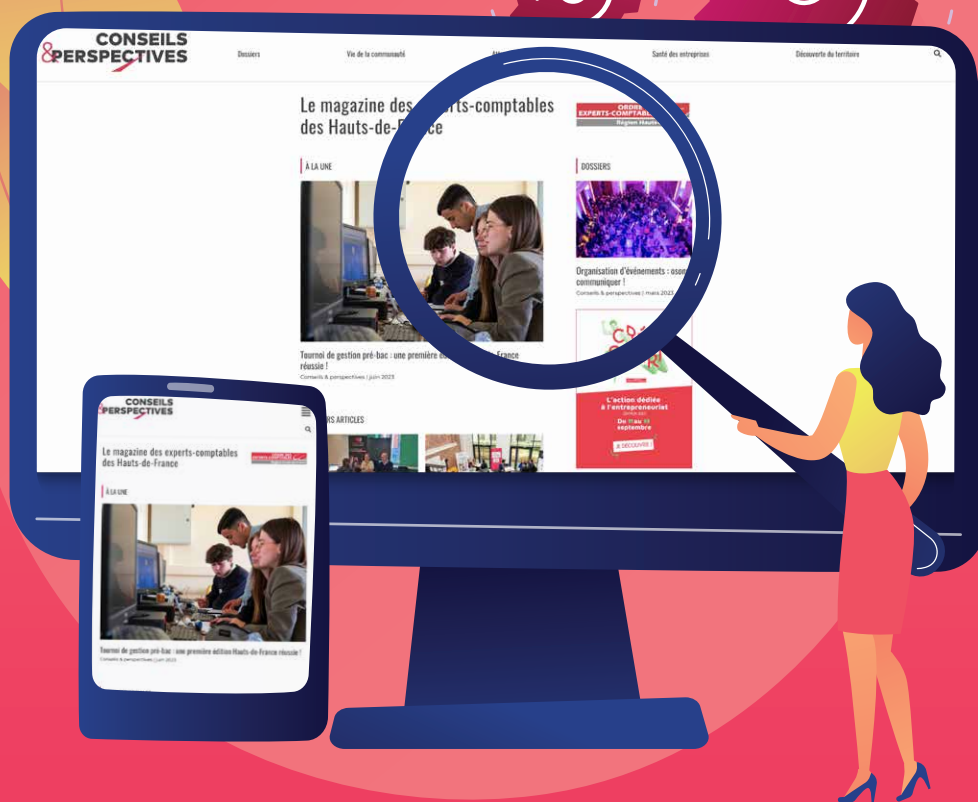
Atlas Soutenir
les compétences

ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES 
Région Hauts-de-France

Retrouvez

CONSEILS & PERSPECTIVES

Le magazine des experts-comptables
des Hauts-de-France
sur **smartphone, tablette & desktop**



> magazine-expertscomptables-hdf.com